

Insee Dossier

Bretagne



Les immigrés en Bretagne

Dossier n° 1 - Mai 2015



Un premier ouvrage statistique, de connaissance de la population immigrée en région Bretagne, avait été publié en 2004, fruit d'un partenariat entre l'INSEE et le FASILD¹.

Basée sur le recensement de la population de 1999, l'étude soulignait que la région devenait de plus en plus attractive pour nombre d'immigrés, comme en témoignait l'augmentation significative des arrivées au cours des années quatre-vingt-dix.

Quelles évolutions ont marqué la période récente, des années 2000 jusqu'à aujourd'hui ?

Alors qu'elle tend à se stabiliser dans les régions historiques d'immigration (Nord - Pas-de-Calais, Provence - Alpes - Côte d'Azur, Île-de-France), la proportion d'immigrés a presque doublé en Bretagne, passant de 1,6 % à 2,9 %. Et la variété des pays d'origine s'est encore étendue : venus de tous les continents, les immigrés représentent aujourd'hui plus de 150 nationalités différentes.

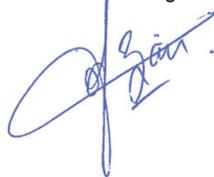
Si leur part dans la population régionale reste faible, relativement à la moyenne nationale qui se situe autour de 8 %, la Bretagne a cependant confirmé qu'elle devenait une terre d'immigration, avec un taux de croissance parmi les plus forts des régions métropolitaines.

Pour contribuer à une meilleure compréhension des caractéristiques de ces populations, de leurs conditions de vie, de leurs atouts et de leurs besoins pour s'insérer dans la société, l'INSEE et la DRJSCS Bretagne ont souhaité actualiser les connaissances en exploitant les données les plus récentes issues du recensement de la population. Ce travail partenarial a permis de produire une étude approfondie, davantage commentée. Elle est de plus enrichie de données de l'OFII et de Pôle Emploi, avec par exemple un zoom sur les femmes immigrées et un autre sur les résidences d'accueil des demandeurs d'asile.

À l'heure où se met en place la nouvelle politique nationale d'accueil et d'intégration pour les immigrés « primo-arrivants », c'est-à-dire présents en France depuis moins de cinq ans et signataires du Contrat d'Accueil et d'Intégration, il importait de pouvoir disposer d'informations facilitant la bonne articulation des différents acteurs de l'intégration. L'État, les collectivités territoriales, les associations, les employeurs, ... doivent trouver toutes les complémentarités entre leurs actions pour répondre aux enjeux de maîtrise de la langue française, de qualification et d'obtention de diplômes, d'accès au « droit commun », d'insertion sociale et professionnelle des immigrés dans notre région.

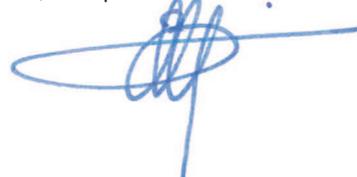
L'intégralité de l'étude est donc à la disposition de ces acteurs et de toute personne intéressée sur le site INSEE. L'analyse pourra encore être poursuivie à l'aide des ressources complémentaires mises en ligne par la DRJSCS sur un espace dédié : études qualitatives, informations juridiques, pratiques, techniques, historiques...

Le directeur régional
de l'Insee Bretagne



Olivier Biau

Le directeur régional
de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale



Yannick Barillet

Avant-propos	3
Cadrage général et évolutions récentes	5
Les immigrés en Bretagne : une population en forte mutation	
Localisation sur le territoire	13
Principalement en ville, mais dans l'espace rural pour les Britanniques	
Mobilités résidentielles	15
Les immigrés n'arrivent pas tous directement de l'étranger	
Activité et emploi	17
Des emplois moins qualifiés	
Scolarisation et diplômes	23
Un très large éventail de situations	
Politique d'intégration	27
Un recentrage des moyens d'État autour de l'accueil et de l'accompagnement des primo-arrivants	
Logement	33
Des disparités de logement selon les origines géographiques	
Les femmes	35
Plus nombreuses que les hommes parmi les moins de 60 ans	
Accueil au titre de l'asile	37
1 500 personnes prises en charge dans les structures d'accueil au titre de l'asile en 2012	
Sitographie	41
Des sites pour en savoir plus...	

Les immigrés en Bretagne : une population en forte mutation

En 2011, la Bretagne compte 93 300 immigrés représentant 2,9 % de sa population. Cette proportion est faible comparée à la moyenne nationale (8,7 %) mais le nombre d'immigrés résidant en Bretagne est en forte progression puisqu'il a doublé en douze ans.

Les Britanniques constituent maintenant la première origine des immigrés en Bretagne, devant les Marocains, les Portugais et les Turcs.

Très récemment, l'origine géographique des immigrés s'est largement diversifiée en Bretagne avec un accroissement important d'immigrés en provenance des pays de l'est de l'Europe, d'Asie et de l'Afrique subsaharienne.

Britanniques exceptés, les immigrés constituent une population plus jeune que la population bretonne dans son ensemble.

Les immigrés en Bretagne présentent des profils diversifiés selon l'âge mais aussi vis à vis de l'emploi.

Auteur : Insee

La notion d'immigré est quelquefois confondue avec celle d'étranger, alors que ces deux concepts ne sont pas identiques. Un immigré est une personne née de nationalité étrangère à l'étranger. Ainsi, ne sont pas considérées comme immigrées les personnes qui, nées françaises à l'étranger, choisissent de s'installer en France. Il en va de même pour les personnes nées en France de nationalité étrangère, principalement des descendants d'immigrés.

Au gré d'un changement de nationalité, le statut d'étranger peut évoluer au cours d'une vie alors que celui d'immigré s'avère définitif, sauf en cas de retour au pays d'origine. On distingue deux modes d'acquisition de la nationalité française : d'une part par déclaration à la suite d'événements personnels, essentiellement en raison du mariage avec un ressortissant français et d'autre part par décision de l'autorité publique, par naturalisation (*encadré*).

Un tiers des immigrés vivant en Bretagne sont devenus Français

En Bretagne, près de 36 % des immigrés ont acquis la nationalité française et ne sont donc plus étrangers (*figure 1*). Si cette part est inférieure à la moyenne nationale (41 %), l'écart tient en grande partie à une présence plus importante d'immigrés établis depuis peu de temps en Bretagne.

En effet, la proportion d'immigrés de nationalité française augmente avec la durée de séjour en France. Elle est donc plus importante dans les territoires où l'immigration est ancienne. Cependant, à durée de présence égale sur le territoire national, les immigrés résidant en Bretagne sont plus enclins à opter pour la nationalité française : dans la région, plus de la moitié des

immigrés deviennent Français au bout de 15 ans de présence en France, contre 20 ans en moyenne nationale (*figure 2*). Ce constat s'observe malgré le nombre important d'immigrés d'origine britannique qui conservent la plupart du temps leur nationalité d'origine.

Par ailleurs, l'acquisition de la nationalité française est également répandue chez les non-immigrés d'origine étrangère. En Bretagne, on dénombre environ 12 600

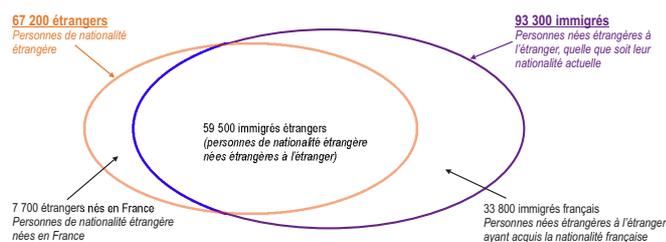
personnes nées en France de nationalité étrangère, dont 4 900 ont, depuis leur naissance, acquis la nationalité française.

Un nombre d'immigrés toujours faible mais en forte progression

En 2011, la Bretagne compte 93 300 immigrés, représentant 2,9 % de la population. Après la Basse-Normandie (2,8 %), cette part est la plus faible de toutes les régions

1 93 300 immigrés et 67 200 étrangers en Bretagne

Répartition suivant le statut et la nationalité



Source : Insee, recensement 2011

2 Les immigrés résidant en Bretagne plus enclins à demander la nationalité française

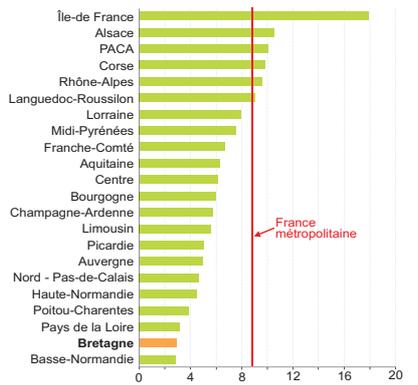
Part des immigrés Français par acquisition en Bretagne selon la durée de présence en France



Source : Insee, recensement 2011

3 Région à plus faible implantation d'immigrés après la Basse-Normandie

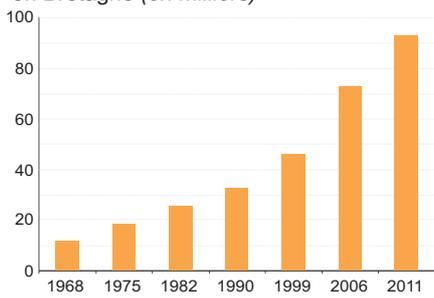
Répartition des régions suivant leur proportion d'immigrés (en %)



Source : Insee, recensement 2011

4 Doublement de la population immigrée depuis 1999

Évolution du nombre d'immigrés en Bretagne (en milliers)



Source : Insee, recensements de la population

françaises (figure 3). Elle se situe très en-deçà de la moyenne de France métropolitaine (8,7 %) et a fortiori du taux observé en Île-de-France (17,9 %).

Le nombre d'immigrés a cependant doublé en Bretagne depuis 1999 (figures 4 & 5), tandis que la population régionale a progressé de 11 %.

Sur une période plus récente, entre 2006 et 2011, la population bretonne a augmenté de 4 % contre 28 % pour la population immigrée vivant en Bretagne. Ce taux est le plus élevé des régions de métropole (9 % en moyenne). Ce constat est à la fois le reflet de la forte attractivité que la région a connue depuis le début des années 2000, mais également de la très faible implantation de la population immigrée avant cette date : sur des volumes relativement faibles, les taux d'évolution sont mécaniquement importants.

Sur la période 2006-2011, l'accroissement du nombre d'immigrés contribue en effet à hauteur de 15 % à la hausse de la population bretonne contre 26 % en France métropolitaine. De même, la Bretagne représente seulement 4 % de la croissance du nombre d'immigrés en France mais 7 % de l'augmentation de la population totale française. Les immigrés présents en Bretagne sont souvent d'installation récente : ils sont présents en France depuis moins de 5 ans pour 30 % d'entre eux et depuis moins de 10 ans pour la moitié d'entre eux (contre respectivement 13 % et 30 % pour la métropole).

Cette dynamique influe naturellement sur les profils des immigrés dans la région.

Forte progression de la population originaire de l'Afrique subsaharienne

À l'échelle continentale, les immigrés d'origine européenne restent les plus nombreux en Bretagne, principalement en raison de la présence d'une importante communauté britannique (figure 7). En France, ce sont les ressortissants du continent africain qui sont les plus représentés parmi la population immigrée. Cette différence tient en partie au fait qu'à l'époque des principales vagues d'immigration des ressortissants du Maghreb, la Bretagne, alors faiblement dotée en industries, ne constituait pas une destination privilégiée pour ces migrants. En revanche, dans la région, l'immigration en provenance d'Afrique subsaharienne, souvent plus récente, représente quasiment le même poids qu'au niveau national.

Par ailleurs, un quart de la population immigrée est originaire des autres continents (Asie, Amérique et Océanie).

Entre 1999 et 2011, le doublement du nombre d'immigrés modifie peu la structure par continent d'origine (figure 6). Les Européens sont toujours majoritaires et leur nombre s'accroît. Le seul changement notable concerne l'augmentation de la part des personnes originaires d'Afrique. Celle-ci résulte de la forte progression de la population d'Afrique subsaharienne, souvent en provenance de pays ayant un faible indice de développement humain. La population originaire du Maghreb s'accroît à un rythme moindre.

Cependant, cette quasi stabilité de la répartition des immigrés par continent

Les conditions d'obtention de la nationalité française

La nationalité est le lien juridique donnant à un individu la qualité de citoyen d'un État. Il existe deux modalités d'accès à la nationalité française : l'attribution (à la naissance) et l'acquisition (au cours de sa vie).

L'attribution de la nationalité française se fait selon deux critères : la filiation (droit du sang) et le double droit du sol (être né en France de parents nés en France) :

- ◆ par le «**droit du sang**» : est français tout enfant dont au moins l'un des deux parents est français ;
- ◆ par le «**droit du sol**» : un enfant né en France d'un parent étranger lui-même né en France est français de naissance («double droit du sol»). Pour l'enfant né en France de parents étrangers nés à l'étranger, la nationalité française lui revient automatiquement et de plein droit à sa majorité («droit du sol simple différé») s'il réside en France à cette date, et s'il a eu sa résidence habituelle en France pendant une période continue ou discontinue d'au moins 5 ans depuis l'âge de 11 ans. Avant sa majorité, il peut acquérir la nationalité sur demande de ses parents (entre 13 et 16 ans), ou sur demande personnelle (entre 16 et 18 ans), avec des conditions de durée de résidence en France.

L'acquisition par la procédure de naturalisation et par le mariage :

- ◆ par la procédure de «**naturalisation**» : un étranger majeur,

résidant habituellement sur le sol français depuis au moins cinq ans, peut demander à être naturalisé. La décision est prise de façon discrétionnaire par l'administration qui peut refuser la naturalisation même si les conditions sont réunies. La durée de résidence peut être réduite à deux ans si le demandeur a accompli avec succès deux années d'études dans un établissement d'enseignement supérieur français ou s'il a rendu, ou peut rendre, «des services importants à la France» ;

- ◆ par le **mariage** : depuis la loi du 24 juillet 2006 relative à l'immigration et à l'intégration, un étranger uni à un conjoint français depuis quatre ans, et justifiant d'une communauté de vie affective et matérielle réelle, peut demander à acquérir la nationalité française par déclaration. Le délai est porté à cinq ans lorsque le demandeur ne justifie pas avoir résidé de manière ininterrompue pendant au moins trois ans en France à compter du mariage ou, en cas de résidence à l'étranger, lorsque son conjoint français n'était pas inscrit au registre des Français établis hors de France. Le demandeur doit également avoir un niveau de connaissance de la langue française suffisante, «selon sa condition». Il ne doit pas avoir subi de condamnation pénale pour un crime ou un délit constituant une atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation ou un acte de terrorisme, ni avoir été condamné à une peine d'au moins 6 mois de prison sans sursis.

DRJSCS

Source : Anne Morillon - Collectif Topik

s'accompagne de nets changements au niveau des pays d'origine.

Les Britanniques deviennent les plus nombreux...

À l'échelle des nationalités, ce sont les Britanniques qui, avec 15 % des effectifs, constituent la première origine des immigrés vivant en Bretagne. Ceci étant, ils sont encore davantage présents en Poitou-Charentes (24 % de la population immigrée totale), dans le Limousin (18 %) et en Basse-Normandie (17 %). Leur région de plus forte implantation est toutefois l'Île-de-France : elle regroupe 13 % des expatriés britanniques mais ces derniers n'y représentent qu'1 % de la population immigrée.

Contrairement aux autres immigrés plus présents à proximité des grands pôles d'emplois, les Britanniques sont principalement installés dans les zones rurales du centre Bretagne. Ils y représentent parfois une part importante de la population : jusqu'à 20 % à Langoëlan, dans le Morbihan.

Les immigrés originaires du Royaume-Uni sont plus âgés que la moyenne, nombre d'entre eux arrivant en Bretagne après 50 ans. Près de la moitié (46 %) est constituée de retraités auxquels il est possible de rajouter 18 % d'autres inactifs (femmes ou hommes au foyer, personnes n'ayant jamais travaillé,...). Cependant, un quart (26 %) des Britanniques exerce un emploi et 5 % se déclarent au chômage.

En 1999, le Royaume-Uni se situait au deuxième rang des pays de naissance des immigrés installés en Bretagne avec 9,9 % des effectifs. Il se positionnait juste derrière le Maroc (10 %) et devant le Portugal (9,4 %). Depuis, le nombre d'immigrés britanniques a triplé, passant de 4 500 à 13 800 individus et il représente désormais 15 % des immigrés en Bretagne (figure 8). Avec une progression de près de 10 % en moyenne chaque année, le Royaume-Uni contribue pour 20 % à l'augmentation totale du nombre d'immigrés depuis 1999, soit trois fois plus que le Maroc ou le Portugal.

Depuis 2008, le taux de change de la livre par rapport à l'euro est cependant moins favorable aux expatriés britanniques. Le nombre d'arrivants a ainsi atteint son apogée en 2007 et diminue depuis. Il est également possible que certains immigrés britanniques aient regagné leur pays d'origine. Le nombre de Britanniques en Bretagne semble ainsi se stabiliser sur la période la plus récente et leur part dans la population immigrée est en baisse entre 2006 et 2011.

...devant les Marocains

En 2011, la Bretagne compte près de 8 000 immigrés originaires du Maroc. Ils constituaient la première origine présente en Bretagne en 1999 et sont la deuxième actuellement derrière les Britanniques. Le nombre de Marocains ne cesse de progresser depuis 1968, avec une accélération des arrivées depuis 1999, mais moindre que les Britanniques (figure 9). Les hommes sont largement majoritaires parmi les personnes âgées de plus de 30 ans.

L'immigration portugaise est également ancienne en Bretagne. Les Portugais étaient ainsi les plus nombreux dans les années 70 et 80. L'immigration portugaise connaît un regain limité sur la période récente. En France, dans un contexte où l'immigration d'origine européenne se renforce, le Portugal est la première origine en 2012 avec 8 % des arrivées.

L'immigration turque n'est pas non plus récente en Bretagne, mais elle s'est notablement accélérée depuis 1999. La Turquie est désormais la quatrième origine la plus présente en Bretagne, devant l'Algérie.

Une importante et très récente immigration en provenance de Roumanie, de Russie et de Chine

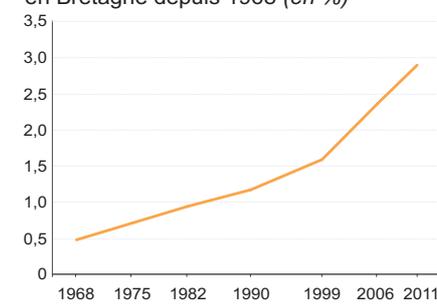
Très récemment, l'origine géographique des immigrés s'est fortement diversifiée en Bretagne. Elle s'élargit désormais bien au-delà des zones traditionnelles que sont l'Europe de l'Ouest et le bassin méditerranéen.

Ainsi, d'une part, la Bretagne enregistre une forte progression d'immigrés originaires de pays de l'est de l'Europe ou d'Asie, peu représentés jusqu'en 1999. La population originaire de Roumanie, de Russie ou de Chine a augmenté d'environ 1 500 personnes pour chacun de ces pays, ce qui correspond à des progressions annuelles de 13 % pour la Roumanie, de 16 % pour la Russie et de 19 % pour la Chine.

D'autre part, de nombreux pays d'Afrique subsaharienne, souvent peu présents en 1999, connaissent également un

5 Une croissance plus rapide de la proportion d'immigrés depuis 1999

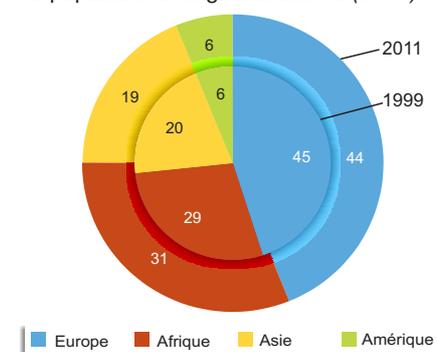
Évolution de la proportion d'immigrés en Bretagne depuis 1968 (en %)



Source : Insee, recensements de la population

6 Le doublement de la population immigrée en modifie peu la structure

Évolution de la structure par continent de la population immigrée bretonne (en %)



Source : Insee, recensements 1999 et 2011

7 Des immigrés principalement originaires d'Europe

Répartition des immigrés suivant leur lieu de naissance

Lieu de naissance	Bretagne		France
	Nombre d'immigrés	Proportion parmi l'ensemble des immigrés (en %)	Proportion parmi l'ensemble des immigrés (en %)
Europe	40 836	44	38
dont : Royaume-Uni	13 760	15	3
Afrique	28 927	31	44
dont : Maroc, Algérie, Tunisie	14 627	16	28
Asie	17 811	19	15
dont : Turquie	5 965	6	4
Amérique	5 601	6	4
Océanie	150	0	0
Ensemble	93 325	100	100

Source : Insee, recensement 2011

8 15 % des immigrés sont originaires du Royaume-Uni

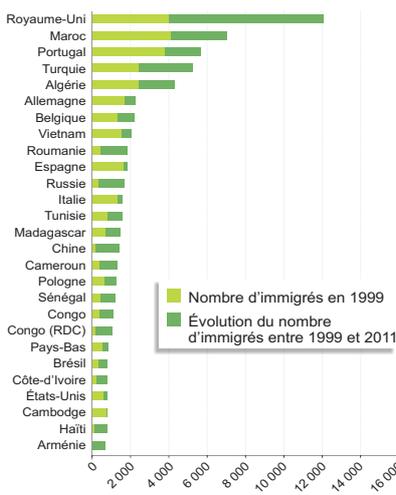
Les pays de naissance des personnes vivant en Bretagne et nées à l'étranger

Pays de naissance	Immigrés	Part du total des immigrés (en %)
Royaume-Uni	13 760	14,7
Maroc	7 990	8,6
Portugal	6 460	6,9
Turquie	5 970	6,4
Algérie	4 870	5,2
Allemagne	2 560	2,7
Belgique	2 530	2,7
Viêt Nam	2 340	2,5
Roumanie	2 090	2,2
Espagne	2 090	2,2
Russie	1 880	2,0
Italie	1 780	1,9
Tunisie	1 760	1,9
Madagascar	1 690	1,8
Chine (République Populaire)	1 560	1,7
Cameroun	1 440	1,5
Pologne	1 390	1,5
Sénégal	1 360	1,5
Congo (République)	1 270	1,4
Congo (République Démocratique)	1 210	1,3

Source : Insee, recensement 2011

9 Forte augmentation de l'immigration britannique depuis 1999

Nombre d'immigrés par pays d'origine en 1999 et évolution 1999-2011



Lecture : ce graphique représente le nombre d'immigrés présents en Bretagne en 1999 (en vert clair) et l'augmentation de ce nombre entre 1999 et 2011 (en vert foncé), soit, au total, le nombre d'immigrés présents en 2011.

Source : Insee, recensements 1999 et 2011

accroissement conséquent, tels le Cameroun, le Sénégal ou le Congo. Parallèlement, le nombre d'immigrés issus de pays tels que l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne ou l'Italie a peu progressé sur la période.

Une immigration qui se renouvelle

De par l'accélération récente de l'immigration en Bretagne, la région accueille des immigrés arrivés depuis peu dans le pays (figure 10). Ainsi, 56 % des immigrés vivant en Bretagne sont en France depuis moins de 20 ans et 40 % depuis moins de 10 ans, contre respectivement 38 % et 23 % pour l'ensemble des immigrés résidant en France métropolitaine.

Plus d'un tiers des immigrés chinois, roumains ou russes sont arrivés en France depuis moins de cinq ans. L'immigration britannique en France est un peu plus ancienne (entre 5 et 10 ans). À l'opposé, les immigrés portugais, espagnols et italiens sont, pour la plupart, installés en France depuis plus de 30 ans.

Si les différentes vagues d'immigration en France ont touché la Bretagne avec une moindre ampleur, il est toutefois possible de reconstituer, pour la région, des traits marquants de son histoire migratoire (cf. encadré). En 1968, ce sont les immigrés espagnols qui sont de loin les plus présents dans la région, avec les Italiens (figure 11). Entre 1968 et 1975, les importantes arrivées d'immigrés en provenance du Portugal font de ce pays le plus représenté en Bretagne. À la même époque, le poids des immigrés originaires du Maroc progresse également assez fortement. Enfin, à partir de 1990, les Britanniques deviennent de plus en plus présents.

Entre installation durable et court passage ?

La progression du nombre d'immigrés en Bretagne ne résulte pas du simple cumul des arrivées survenues à différentes périodes. En effet, certains immigrés ne rejoignent la région que pour une courte période (poursuite d'études par exemple) avant de repartir.

En fonction de l'évolution des effectifs sur douze ans d'une part, et du poids que représentent les arrivées depuis un an d'autre part, il est possible de classer les pays de naissance des immigrés en quatre groupes (figure 12).

Un premier groupe est constitué de pays avec une immigration plutôt ancienne et qui augmente moins que la moyenne. Il contient principalement les pays du Maghreb, le Viêt Nam, le Portugal et l'Italie.

Un deuxième groupe est composé de pays avec beaucoup d'arrivées récentes et une faible évolution sur une période un peu plus longue. Cela concerne notamment les pays avec un indice de développement humain élevé. On y trouve par exemple, les États-Unis d'Amérique, le Japon et le Canada. Ce type d'immigration peut correspondre à l'arrivée d'étudiants ou de travailleurs très qualifiés. On y trouve également

L'immigration en Bretagne au XX^e siècle

Avec la Première Guerre mondiale, la Bretagne connaît pour la première fois une immigration massive de travailleurs et de réfugiés. La guerre favorisant l'industrialisation, de nombreuses entreprises se convertissent à la production militaire et très rapidement le besoin de main-d'œuvre se fait sentir.

Dans les années 1920, la population étrangère progresse fortement en Bretagne et les Italiens sont ainsi les plus nombreux en 1926. Du fait de l'émigration bretonne et d'un déficit de main-d'œuvre, les Italiens sont surtout employés dans le bâtiment en tant que cimentiers ou maçons dans la construction de réseaux routiers et ferroviaires. Les Espagnols et les Belges, vont, quant à eux, travailler dans le secteur commercial et l'artisanat.

Les réfugiés des années 1930 sont principalement les Sarrois et les Espagnols. En 1935, l'annexion de la Sarre par l'Allemagne entraîne la venue de réfugiés en France. Suite à la guerre civile en Espagne, des

milliers d'Espagnols passent la frontière et sont accueillis tout d'abord dans le sud du pays puis au nord de la Loire à partir de 1937.

Au sortir de la guerre, la Bretagne compte 7 517 étrangers. Les Espagnols représentent l'effectif le plus important suivis par les Italiens et les ressortissants de la France d'Outre Mer. En 1960, la Bretagne connaît deux grandes vagues d'immigration : l'arrivée des Marocains et des Portugais qui participent à des constructions de nouveaux quartiers de villes bretonnes.

Dans les années 1970, l'immigration de travail devient une immigration familiale. Les travailleurs sont rejoints par leur famille, d'autant plus que la législation sur l'entrée en France des étrangers se durcit. Au recensement de 1975, les Portugais forment en Bretagne la première population étrangère, suivie des Espagnols, Marocains, Italiens et Algériens.

DRJSCS

Source : Histoire de l'immigration en Bretagne - Angéline Etienne et Anne Morillon

l'Espagne. Il est possible que la crise de 2008 ait contribué à une relance de l'émigration espagnole.

Le troisième groupe comprend des pays pour lesquels la progression de la population immigrée en Bretagne est importante bien que la proportion de nouveaux arrivants reste relativement limitée. On y trouve la Turquie et des pays avec un indice de développement humain plutôt faible comme ceux d'Afrique subsaharienne.

Enfin, le dernier groupe concerne des pays d'immigration plutôt récente combinée à une évolution soutenue de leurs ressortissants depuis 1999. Parmi les plus importants, citons le Royaume-Uni, la Russie, la Chine et la Roumanie.

Une population plus jeune que la moyenne

Les immigrés sont plus jeunes que la population bretonne dans son ensemble (figure 13). En effet, à l'exception des Britanniques, les migrations depuis l'étranger se font généralement à des âges actifs. Par ailleurs, l'accélération récente de l'immigration en Bretagne implique qu'une part importante des immigrés y sont arrivés depuis peu.

Une surreprésentation des hommes s'observe parmi les immigrés les plus anciens mais ce n'est plus le cas pour l'immigration récente. Les classes d'âges les plus représentées sont très différentes selon les

origines, qu'il s'agisse d'une immigration ancienne ou récente.

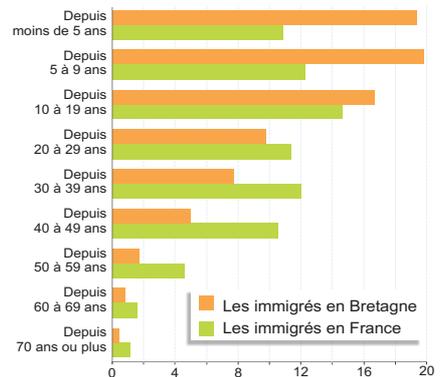
Logiquement, ces différences d'âge induisent des types d'activité différents de ceux du reste de la population. Plus généralement, la multiplicité des origines et conditions des immigrés implique qu'il n'existe pas de profil-type mais une grande diversité de profils.

Des profils diversifiés : selon l'âge...

Ainsi, les retraités ne représentent que 17 % des immigrés contre 25 % des non-immigrés (figure 14). Les Britanniques y sont fortement représentés (51 % des immigrés retraités de 60 à 74 ans et 20 % de ceux de 75 ans ou plus). Qu'il s'agisse d'arrivées anciennes ou plus récentes, d'autres nationalités y sont également surreprésentées

10 Des immigrés vivant en Bretagne plus récemment arrivés en France

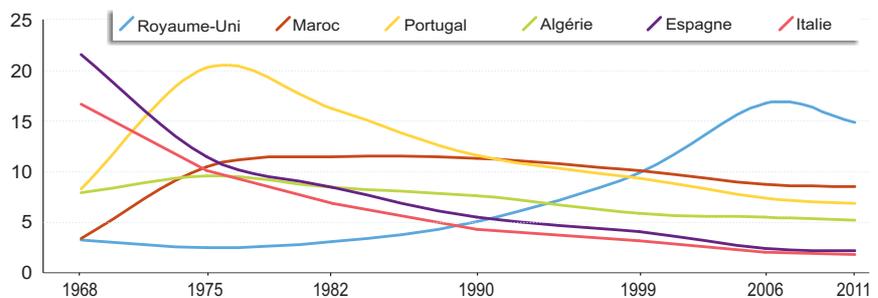
Ancienneté d'arrivée en France des immigrés (en %)



Source : Insee, recensement 2011

11 Les Britanniques sont devenus la nationalité d'origine la plus présente en Bretagne

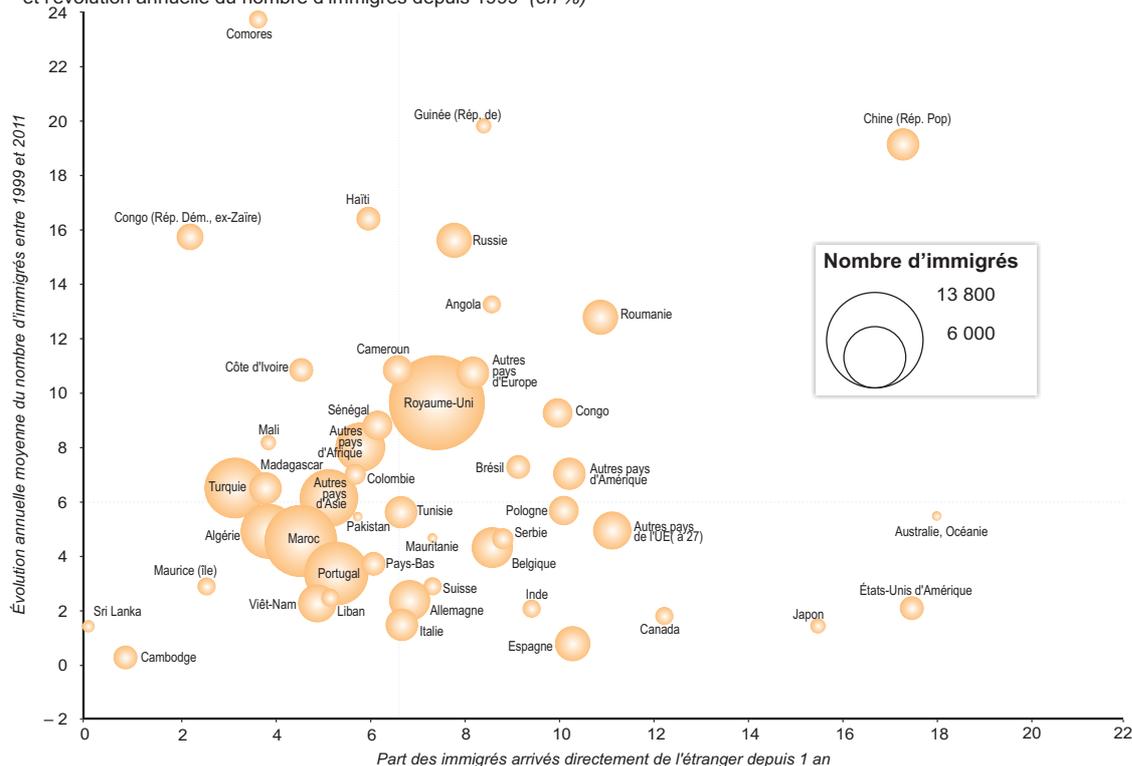
Part des nationalités d'origine parmi les immigrés vivant en Bretagne (en %)



Source : Insee, recensement 2011

12 Royaume-Uni, Russie, Chine et Roumanie : les nouveaux grands pays d'immigration

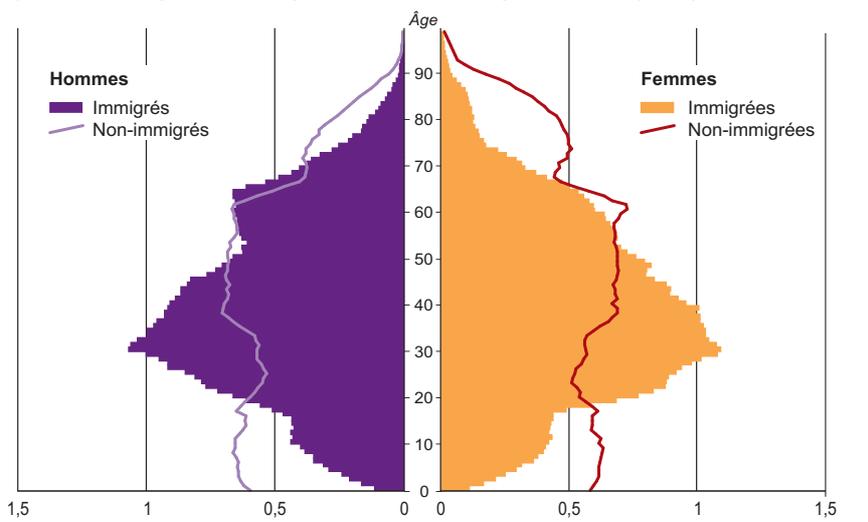
Répartition des pays d'origine suivant la part des immigrés arrivés directement de l'étranger depuis 1 an et l'évolution annuelle du nombre d'immigrés depuis 1999 (en %)



Source : Insee, recensement 2011

13 La population immigrée est plus jeune

Pyramide des âges des immigrés et des non-immigrés en 2011 (en %)



Source : Insee, recensement 2011

comme les Allemands, les Belges, les Espagnols et les Algériens.

Les élèves et étudiants sont, à l'inverse, légèrement surreprésentés (8,5 % contre 7,6 %). En sus de ceux venus directement suivre des études en France, ce sont principalement des personnes ayant immigré en bas âge avec leur famille, puis ayant atteint les âges d'études. La plupart d'entre eux réside au domicile des parents mais ils sont cependant 20 % à vivre dans un ménage de plusieurs personnes (sans lien de parenté).

...mais aussi vis à vis de l'emploi

Aux âges d'activité, les profils se distinguent également de ceux des non-immigrés. Parmi les immigrés au chômage (12 %), les deux tiers ont entre 30 et 39 ans et les ouvriers et employés représentent plus de 60 % des effectifs. Groupe majoritairement féminin (55 %), les parents de famille monoparentale y sont surreprésentés (10 %).

Pour ceux exerçant une activité professionnelle, une multitude de profils s'observe également. Ainsi, environ 7 % des immigrés se classent dans un groupe d'emplois qualifiés. Cadres ou professions intermédiaires, ils ont souvent entre 30 et 39 ans et possèdent un diplôme du supérieur. Les femmes y sont relativement bien représentées (40 %). Ces immigrés travaillent le plus souvent dans l'administration, l'enseignement, la santé ou les services. Les personnes originaires de Belgique, du Portugal, du Maroc et d'Algérie y sont surreprésentées par rapport à l'ensemble des immigrés.

Ensuite, les employés et chefs d'entreprise du secteur du commerce et de la restauration, et dans une moindre mesure des services, se distinguent également. Représentant 5 % des immigrés, ce groupe est plutôt féminin (68 %) et travaille plus souvent à temps partiel. Ces immigrés sont plus diplômés que la moyenne, vivent plus souvent en

couple (avec ou sans enfants) et sont arrivés en France depuis plus de 5 ans.

Par ailleurs, les artisans, commerçants et chefs d'entreprises représentent 4 % des immigrés. Ils exercent leur activité le plus souvent dans le commerce, l'hôtellerie, la restauration ou la construction. Plutôt titulaires de diplômes professionnels, ils sont majoritairement masculins (80 %). Les personnes d'origines turque et portugaise, mais aussi vietnamienne et britannique, y sont surreprésentées.

En outre, environ 4 % des immigrés appartiennent à un groupe travaillant essentiellement dans les activités de services administratifs et de soutien, qui comprend le travail intérimaire, majoritairement à temps partiel. Résidant en France pour un tiers d'entre eux depuis 5 à 10 ans, ils sont souvent plus diplômés que la moyenne mais exercent principalement des fonctions d'ouvriers (60 %) ou d'employés. Les femmes y sont légèrement plus nombreuses.

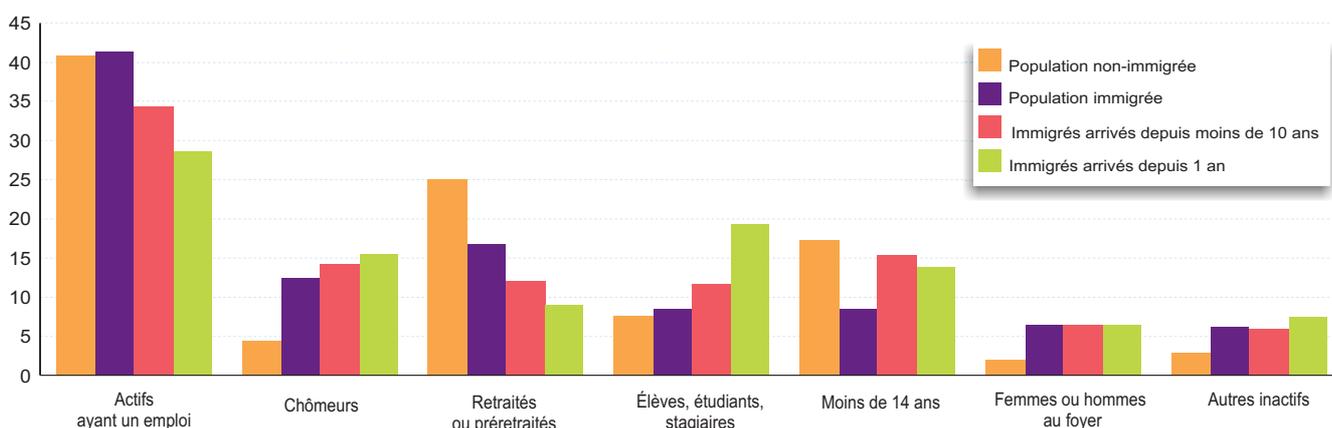
De plus, les employés et professions intermédiaires de l'administration, de la santé et des services représentent 6,6 % des immigrés. Plus fréquemment diplômés, ils sont arrivés depuis plus de dix ans, vivent en couple et ont plus souvent acquis la nationalité française (58 % contre 37 % pour l'ensemble des immigrés).

Un groupe lié à l'emploi industriel, mais aussi dans une moindre mesure aux services représente 7 % des immigrés. Majoritairement ouvrier et masculin, il présente peu de caractéristiques affirmées par ailleurs.

Enfin, le groupe des ouvriers de la construction est également très spécifique. Il comprend également quelques emplois des transports. Quasiment exclusivement masculins, ces immigrés sont souvent très peu diplômés ou possèdent un diplôme professionnel. On y trouve une nette surreprésentation des personnes originaires du Portugal ou de Turquie.

14 Moins d'actifs parmi la population d'immigration récente

Ancienneté de présence des immigrés suivant des caractéristiques sociales (en %)



Source : Insee, recensement 2011

Parmi les inactifs, les femmes au foyer, qui représentent 6 % des immigrés, sont, pour les deux tiers d'entre elles, en couple avec enfant et sont âgées de 30 à 39 ans. Elles sont souvent peu diplômées. Les origines turques et marocaines sont surreprésentées, ainsi que, dans une moindre mesure, les allemandes et les algériennes.

Une majorité d'immigrés arrive directement de l'étranger

En Bretagne, les deux tiers des immigrés arrivent directement de l'étranger. Le tiers restant provient d'autres régions de

métropole, principalement d'Île-de-France et des régions voisines de la Bretagne. Les parcours interrégionaux des immigrés s'avèrent donc relativement similaires à ceux des non-immigrés, pour lesquels le tropisme francilien et le poids des migrations de proximité s'observent également. En 2011, 9 300 nouveaux immigrés sont arrivés en Bretagne. Ils représentent ainsi 10 % des immigrés déjà présents dans la région, une part deux fois plus élevée qu'en moyenne nationale. Sur ce critère, la Bretagne se place en tête des régions métropolitaines juste devant les Pays de la Loire et le Poitou-Charentes. La part de ces

nouveaux arrivants dans la population immigrée varie fortement suivant le pays d'origine. Si 16,5 % des immigrés arrivés depuis un an proviennent du Royaume-Uni, ces nouveaux arrivants représentent seulement 7 % des immigrés britanniques. La communauté d'origine britannique est en effet déjà bien implantée dans la région. D'autres pays comme la Chine, les États-Unis d'Amérique ou bien le Japon voient la part des immigrés arrivés depuis un an dépasser les 15 %. Selon les cas, il peut s'agir de l'arrivée d'étudiants ou d'une immigration forte mais récente. ■

Principalement en ville, mais dans l'espace rural pour les Britanniques

Les immigrés résident le plus souvent dans les grands pôles urbains. Ils sont au contraire moins présents que les non-immigrés dans les couronnes périurbaines. Les Britanniques font exception et s'installent en majorité dans les espaces ruraux.

Auteur : Insee

La répartition des immigrés sur le territoire breton diffère de celle des non-immigrés. À l'exception de ceux provenant de l'Union européenne, les immigrés résident le plus souvent dans les grands pôles urbains (figure 1). C'est notamment le cas des trois quarts des personnes originaires d'Afrique et d'Asie.

Principalement dans les grands pôles...

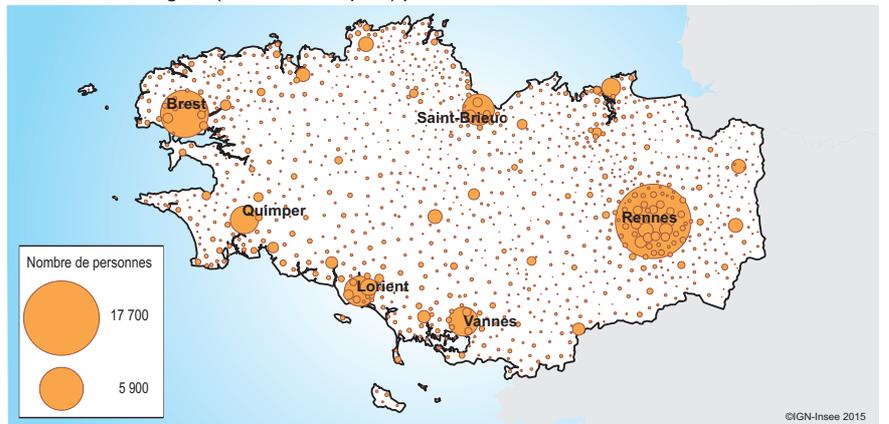
Les villes de Rennes, Brest, Saint-Brieuc, Lorient, Vannes et Quimper concentrent ainsi 39 % de la population immigrée en Bretagne contre 17 % des non-immigrés (figure 2). A contrario, les immigrés sont moitié moins présents que les non-immigrés dans les couronnes périurbaines des grandes villes.

Les immigrés les plus concentrés dans les grands pôles, pour plus de 80 %, sont ceux originaires du Maroc, du Liban, du Congo, de Guinée, de Chine, de Turquie, d'Angola, des Comores et de Mauritanie. Cette présence dans les grands pôles urbains va souvent de pair avec des taux élevés de résidents en logement HLM (Comores, Turquie, Congo par exemple) ou d'étudiants (Chine).

La localisation géographique des immigrés d'origine européenne se rapproche plus de celle des non-immigrés. Ainsi, entre 20 % et 25 % des immigrés originaires du Portugal, d'Allemagne et des Pays-Bas résident dans les couronnes périurbaines des grands pôles.

2 Les immigrés non britanniques se concentrent dans les grandes villes

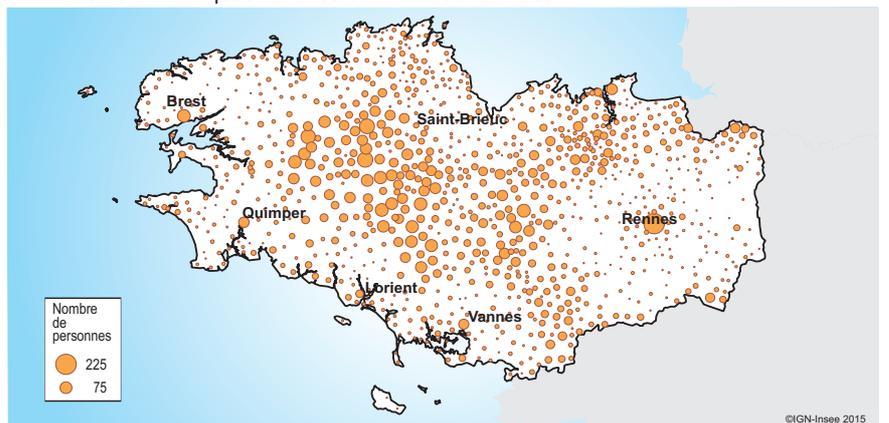
Nombre d'immigrés (hors Britanniques) par commune



Source : Insee, recensement 2011

3 Les Britanniques privilégient l'implantation dans les zones rurales

Nombre de Britanniques dans les communes bretonnes



Source : Insee, recensement 2011

1 Les immigrés hors Union européenne résident principalement dans les grands pôles

Lieu de résidence des immigrés en fonction de l'origine

	Pays de l'Union européenne à 27	Autres pays d'Europe	Afrique	Asie	Amérique	Immigrés (ensemble)	Non-immigrés
Communes appartenant à un grand pôle (10 000 emplois ou plus)	32,2	62,3	73,8	75,5	57,3	56,2	35,2
Communes appartenant à la couronne d'un grand pôle	16,6	15,3	11,8	11,6	17,7	14,2	27,8
Petits et moyens pôles (de 1 500 à moins de 10 000 emplois)	10,7	9,8	6,4	5,9	9,1	8,3	11,8
Communes multipolarisées et communes isolées	40,5	12,6	8,0	7,0	15,9	21,3	25,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, recensement 2011

...mais les Britanniques dans les espaces ruraux

Les Britanniques, dont l'installation en Bretagne est souvent motivée par le passage à la retraite, se distinguent fortement. Ils privilégient en effet une implantation à l'écart des grands pôles urbains (seuls 9 %

d'entre eux y résident) et choisissent d'habiter dans les zones plus rurales (*figure 3*). Ils sont ainsi 70 % à habiter dans l'espace multipolarisé ou dans les communes isolés. Ces choix se différencient de ceux des retraités d'autres nationalités européennes, par exemple les immigrés originaires de Belgique, qui s'installent plus volontiers sur

le littoral.

Au delà de ces grandes tendances, il est difficile, compte tenu de la faiblesse des effectifs, de déterminer des implantations plus localisées liées à l'emploi, par exemple. ■

Les immigrés n'arrivent pas tous directement de l'étranger

Chaque année, deux tiers des immigrés en Bretagne arrivent directement de l'étranger. Pour le tiers restant, les mobilités interrégionales se font essentiellement avec l'Île-de-France et les Pays de la Loire, à l'instar de ce que l'on observe pour l'ensemble de la population. À l'exception des Britanniques, les parcours résidentiels des immigrés s'effectuent de façon privilégiée au sein d'un espace urbain ou entre espaces urbains. Ces mobilités se distinguent donc de celles de l'ensemble de la population où le phénomène de périurbanisation prédomine.

Auteur : Insee

Si deux tiers des immigrés en Bretagne arrivent directement de l'étranger, ils sont cependant nombreux à avoir résidé auparavant dans une autre région française. En effet, chaque année, 3 000 immigrés arrivent en Bretagne en provenance d'une autre région et 2 600 font le trajet inverse (figure 1). Les échanges avec les autres régions sont ainsi relativement équilibrés et contribuent donc assez peu à l'augmentation de la population immigrée bretonne. En Bretagne, un tiers des mobilités interrégionales des immigrés est réalisé avec l'Île-de-France, région où la population immigrée est importante. Le solde de ces mouvements est excédentaire pour la Bretagne, qui enregistre donc davantage d'arrivées que de départs. Ensuite, la deuxième région de mobilité préférentielle est celle des Pays de la Loire, en raison de sa proximité géographique. Ces constats prévalent également pour l'ensemble de la population. Par suite, à l'échelle interrégionale, immigrés et non-immigrés suivent des parcours résidentiels assez similaires.

Toutefois, les caractéristiques des immigrés arrivant en Bretagne depuis une autre région française diffèrent de ceux qui proviennent directement d'un autre pays. Ces différences tiennent pour une large part aux Britanniques qui ne représentent que 6 % des arrivées depuis une autre région métropolitaine contre 31 % des arrivants directs depuis un pays étranger. En corollaire, parmi les immigrés qui s'installent dans une autre région avant de rejoindre la Bretagne, les ressortissants des pays du Maghreb et de la péninsule ibérique sont surreprésentés, ces pays étant les principaux pays d'origine des immigrés à l'échelle nationale.

Les immigrés arrivant en Bretagne depuis une autre région française sont également plus souvent actifs que ceux venant directement de l'étranger. À l'instar des Britanniques, les retraités mais aussi les étudiants, y sont moins présents. Ils sont également plus souvent en couple avec au moins un enfant (35 % contre 23 % des arrivants directs de l'étranger), mais le nombre d'enfants est en

revanche moins élevé, la taille des familles étant plus faible.

Les immigrés provenant des autres régions métropolitaines sont ainsi plus concentrés aux âges actifs (et plus particulièrement de 20 à 49 ans) que les immigrés arrivant de l'étranger ou ceux déjà présents en Bretagne (figure 2). Du fait d'une présence plus ancienne sur le territoire national, près de la moitié d'entre eux a pu acquérir la nationalité française. Cette intégration est également perceptible dans les catégories socioprofessionnelles occupées : les cadres et employés y sont en effet surreprésentés (figure 3).

Des immigrés un peu plus mobiles ... mais qui restent en ville

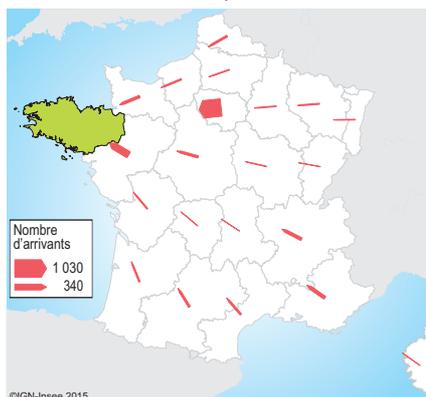
Si les migrations interrégionales des immigrés s'apparentent à celles de l'ensemble de la population, il n'en est pas de même pour les migrations de proximité qui s'effectuent à l'intérieur de la région.

En premier lieu, dans leur ensemble, les immigrés changent un peu plus souvent de

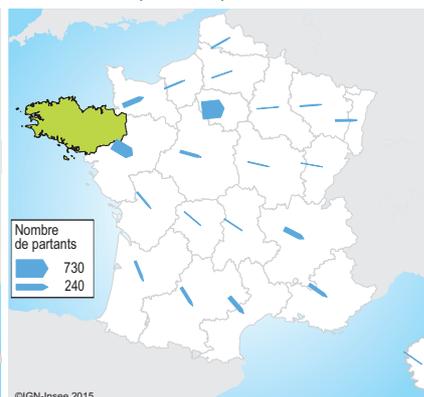
1 D'importants échanges avec l'Île-de-France

Situation en 2011

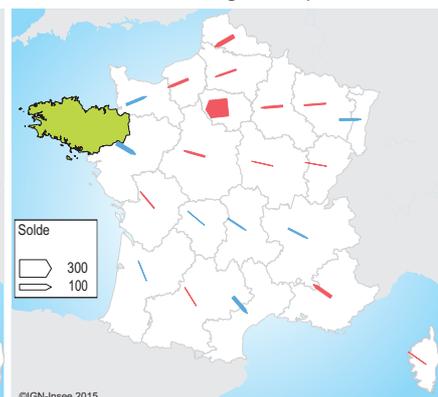
Région d'origine des immigrés arrivés depuis 1 an



Région de destination des immigrés partis depuis 1 an



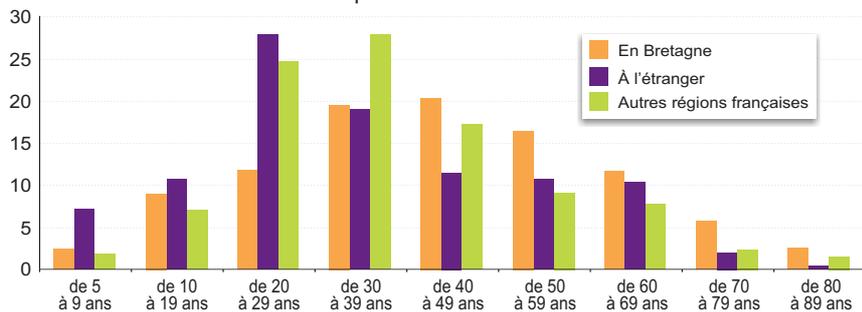
Solde des entrées et sorties des immigrés avec les autres régions depuis 1 an



Source : Insee, recensement 2011

2 Les arrivants des autres régions françaises sont plus concentrés aux âges actifs

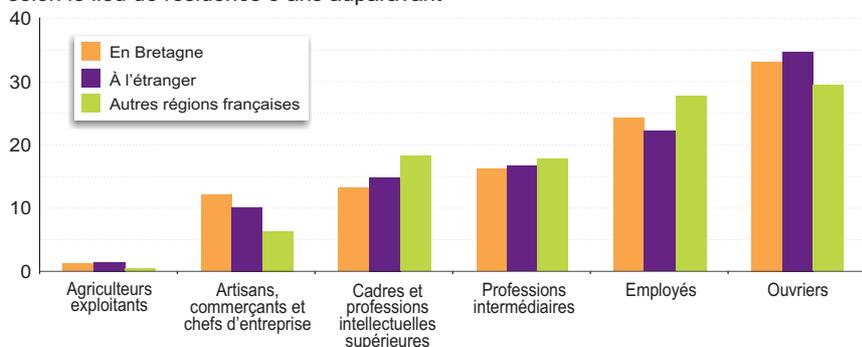
Localisation des immigrés bretons en 2008 selon le lieu de résidence 5 ans auparavant



Sources : Insee, recensement 2008

3 Les arrivants des autres régions françaises sont plus souvent cadres ou employés

Catégorie socioprofessionnelle des immigrés en Bretagne selon le lieu de résidence 5 ans auparavant



Sources : Insee, recensement 2008

4 Peu de différences entre immigrés et non-immigrés

Comparaison de la mobilité des immigrés et non-immigrés sur une période d'un an (en %)

	Immigrés	Non immigrés
Dans le même logement ou établissement	87,3	90,5
Dans un autre logement de la même commune	6,5	3,5
Dans une autre commune du département	5,0	4,9
Dans un autre département de la région	1,2	1,1
Ensemble	100,0	100,0

Sources : Insee, recensement 2011

logement que les non-immigrés. Cependant, ce changement s'effectue le plus souvent dans la même commune. Les immigrés sont un peu plus jeunes, beaucoup sont de nouveaux arrivants ou étudiants, ce qui explique en partie cet écart.

Ensuite, Britanniques exceptés, les immigrés résident plus souvent dans les grands pôles urbains que les non-immigrés. Pour ces immigrés urbains, les mouvements centrifuges, observés pour l'ensemble de la population urbaine via la périurbanisation, s'appliquent peu. En effet, ils quittent moins souvent le pôle urbain pour s'installer dans la couronne de celui-ci (1,3 % d'entre eux chaque année contre 2 % pour les non-immigrés). Les mouvements vers les autres types d'espaces sont également bien moins nombreux. La présence plus importante de logements sociaux dans les pôles urbains, où les immigrés sont en proportion plus nombreux à loger, peut expliquer ce phénomène. De même, les immigrés installés dans les espaces les plus ruraux, principalement des Britanniques, restent également plus souvent au sein de ce type d'espace. ■

Des emplois moins qualifiés

À âge égal, les immigrés sont moins souvent actifs que les non-immigrés, sauf en début et fin de période active. Parmi ceux exerçant un emploi, les hommes sont surreprésentés dans la construction et les femmes parmi les personnels domestiques. Ils sont également davantage en proie au chômage et au temps partiel même si une part importante exerce une activité d'indépendant.

Auteur : Insee

Les profils des immigrés en emploi diffèrent de ceux des non-immigrés. Les ouvriers et les personnels de services aux particuliers sont surreprésentés, contrairement aux professions intermédiaires. Les immigrés sont aussi plus souvent commerçants ou artisans que la moyenne. Moins fréquemment cadres administratifs d'entreprise, ils sont en revanche bien plus souvent professeurs ou exerçant une profession scientifique. Un quart d'entre eux exerce à temps partiel.

Les immigrés sont également plus susceptibles de connaître des périodes de chômage. C'est le cas de plus d'un immigré sur quatre contre moins d'un sur dix pour les non-immigrés. De nombreux facteurs peuvent expliquer cette difficulté à accéder à un emploi : niveau de diplôme, sexe ou origine géographique.

Un taux d'activité globalement plus faible mais très variable selon l'origine

À l'exception des moins de 20 ans et des plus de 60 ans, les immigrés sont moins souvent présents sur le marché du travail : leur taux d'activité est de dix points inférieur à celui des non-immigrés.

Parmi les moins de 20 ans, la poursuite d'études longues est moins répandue chez les immigrés qui entrent ainsi plus rapidement sur le marché du travail. Si le parcours scolaire des immigrés arrivés très jeunes ressemble à celui des non-immigrés, il se révèle souvent plus difficile pour les enfants

arrivés plus tardivement en France. À partir de 20 ans, la proportion d'étudiants devient toutefois plus importante pour les immigrés que pour les non-immigrés, en raison de la présence d'étudiants venus directement poursuivre des études supérieures en France.

Par ailleurs, après 60 ans, les immigrés sont plus nombreux à exercer une activité, probablement en raison d'une entrée plus tardive en emploi qui génère de moindres droits à la retraite.

Entre 30 et 49 ans, 16 % des immigrés se déclarent inactifs (hommes ou femmes au foyer ou autres inactifs) alors que ce n'est le cas que de 6 % des non-immigrés. Entre 50 et 59 ans, l'inactivité concerne 22 % des immigrés contre 12 % des non-immigrés.

Ce fort taux d'inactivité est particulièrement perceptible chez les femmes. Entre 30 et 59 ans, une femme immigrée sur quatre

est inactive contre une femme non-immigrée sur dix.

Le taux d'activité des immigrés varie également fortement selon le pays d'origine (figure 1). Les hommes et les femmes venus du Portugal (88 %) et des principaux pays d'Afrique subsaharienne (87 %) apparaissent comme les plus présents sur le marché du travail avec des taux similaires à ceux des non-immigrés (88 %). À l'opposé, les taux d'activité des immigrés originaires du Royaume-Uni (60 %) sont bien plus faibles en raison d'une surreprésentation des personnes âgées de 50 ans ou plus, généralement moins actives. Les taux d'activité des personnes originaires des pays du Maghreb (80 %) et de Turquie (72 %) se situent à un niveau plus faible que pour les non-immigrés. Ils sont le reflet de fortes disparités entre hommes et femmes (73 %

1 Des taux d'activité très différents selon le pays d'origine

Taux d'activité entre 30 et 59 ans (en %)

	Hommes	Femmes	Ensemble
Union européenne à 27	84	71	77
dont : Royaume-Uni	69	51	60
Portugal	92	82	88
Autres pays d'Europe	79	73	75
Afrique	90	73	82
dont : Maroc, Algérie, Tunisie	90	65	80
Asie	89	61	75
dont : Turquie	92	43	72
Amérique	86	76	80
Immigrés	87	70	78
Non-immigrés	90	85	88

Source : Insee, recensement 2011

2 Surreprésentation des ouvriers et autant de cadres

Catégories socioprofessionnelles des immigrés et non-immigrés en emploi (en %)

	immigrés			Non-immigrés		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Agriculteurs exploitants	1	1	1	4	2	3
Artisans, commerçants, chefs entreprise	13	6	9	8	4	6
Cadres, professions intellectuelles supérieures	16	11	14	15	10	13
Professions Intermédiaires	14	20	17	22	26	24
Employés	9	43	25	12	47	29
Ouvriers	47	19	34	39	11	25
Ensemble	100	100	100	100	100	100

Source : Insee, recensement 2011

pour les femmes originaires du Maghreb et 43 % pour celles d'origine turque).

Les immigrés non européens occupent des emplois moins qualifiés

Les catégories socioprofessionnelles des actifs immigrés se distinguent de celles des non-immigrés (figure 2). Si les immigrés sont plus souvent cadres, ils exercent en revanche bien moins souvent une profession intermédiaire. Chez les hommes, 47 % des immigrés en emploi sont ouvriers contre 39 % des non-immigrés. Par ailleurs, 43 % des immigrées actives sont employées contre 47 % pour les non-immigrés. Enfin, les immigrés sont plus nombreux que les non-immigrés à créer leur entreprise.

La qualification des emplois exercés par les immigrés varie également fortement selon le pays d'origine.

Ainsi, les immigrés originaires d'Europe, à l'exception du Portugal, sont davantage cadres ou exercent plus fréquemment une profession intermédiaire.

De même, les hommes originaires du Maghreb, de Turquie ou du Portugal sont très fortement représentés chez les ouvriers. Les femmes immigrées originaires du Portugal exercent quant à elles souvent des métiers de services aux particuliers (34 % contre 19 % pour l'ensemble des immigrées).

En outre, les immigrés venus d'Afrique subsaharienne sont plus souvent employés (41 %) que l'ensemble des immigrés en emploi (31 %).

Les barrières à l'entrée pour certains types d'emplois, par exemple ceux de la fonction publique, expliquent pour partie ces

différences. Ces spécificités reflètent également la structure particulière des diplômes, la proportion d'immigrés très diplômés ou au contraire très peu diplômés étant plus forte que pour les non-immigrés. Le phénomène de déclassement n'est cependant pas négligeable puisque 20 % des immigrés très diplômés occupent des postes d'ouvriers ou d'employés. En particulier, le plus faible niveau d'étude des immigrés nés hors UE n'explique pas à lui seul les disparités entre origines. En effet, à niveau d'étude comparable, les immigrés nés hors UE sont moins souvent cadres ou professions intermédiaires : parmi les personnes ayant au moins un niveau licence, 48 % des immigrés nés hors UE sont cadres contre 58 % des non-immigrés.

Surreprésentation des hommes immigrés dans la construction

Chez les hommes, les immigrés sont nettement surreprésentés dans la construction (figure 3). Ce secteur emploie 35 % des hommes immigrés nés dans l'UE et 16 % de ceux nés hors UE contre seulement 11 % des travailleurs non-immigrés. En particulier, près de la moitié des hommes immigrés originaires de Turquie ou du Portugal travaillent dans ce secteur.

À l'opposé, seuls 14 % des hommes immigrés nés hors de l'UE exercent dans l'agriculture et l'industrie contre 25 % des non-immigrés. De même, le secteur tertiaire emploie les deux tiers de l'ensemble des hommes en emploi mais seulement la moitié des immigrés de l'UE.

Les femmes immigrées occupent le plus souvent un emploi dans l'hébergement médico-social (14 % comme pour les

non-immigrés), l'enseignement (12 % contre 10 %) et l'hébergement-restauration, secteur où elles sont fortement surreprésentées (10 % contre 4 %).

Hommes et femmes confondus, les immigrés nés hors UE occupent trois fois plus souvent que les non-immigrés un emploi dans l'hébergement-restauration ou dans les services administratifs et de soutien (sociétés de nettoyage, etc.). En particulier, 15 % des immigrés nés en Turquie et 18 % de ceux nés dans les autres pays asiatiques travaillent dans l'hébergement-restauration. Les services administratifs et de soutien emploient 14 % des immigrés venus du Maghreb et même 17 % de ceux des autres pays africains.

Les immigrés asiatiques non turcs se distinguent également par une présence plus élevée dans le secteur du commerce (17 % contre 13 % dans l'ensemble de la population).

Plus en détail, les métiers exercés montrent la diversité de l'immigration. Les femmes immigrées sont ainsi surreprésentées dans la fonction de nettoyage (4,5 % des femmes immigrées), les employées de maison (2,6 %), les serveuses (2,7 %), mais aussi les interprètes (1,2 %), les formatrices (2,9 %) et les enseignantes de l'enseignement supérieur (1,3 %). Une surreprésentation des femmes immigrées est également visible pour le métier d'ouvrière de la transformation des viandes. Pour les hommes, les surreprésentations les plus fortes sont liées aux métiers du bâtiment.

De plus en plus d'immigrés occupent des activités non salariées

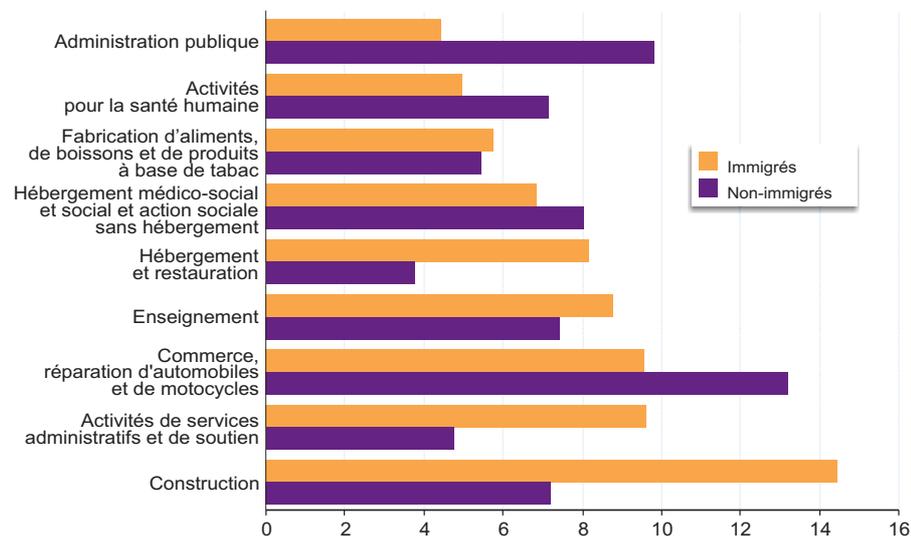
Les immigrés se consacrent plus souvent qu'auparavant à des activités non-salariées, en tant qu'indépendants. Ce constat est particulièrement net chez les personnes originaires de Chine (19 %) ou des pays du nord et de l'est de l'UE (Royaume-Uni notamment) et d'Italie.

Ceci étant, la grande majorité (88 %) des immigrés en emploi sont salariés, quelle que soit leur origine. La majorité des emplois du secteur public étant inaccessible pour les étrangers, 88 % des immigrés salariés travaillent dans le secteur privé contre 77 % des non-immigrés. Le secteur public emploie 21 % des personnes non-immigrées mais aussi 19 % des immigrés devenus Français, notamment d'origine espagnole et tunisienne. Les salariés immigrés du Portugal et de Turquie, qui ont souvent conservé leur nationalité d'origine, exercent essentiellement dans le secteur privé.

Au sein des salariés du privé, 17 % des personnes immigrées nées hors UE occupent des emplois temporaires contre 11 %

3 Plus de 14 % des immigrés travaillent dans la construction

Les activités les plus exercées par les immigrés (en %)



Source : Insee, recensement 2011

pour le reste de la population. Les personnes immigrées sont deux fois plus souvent en contrat à durée déterminée et quatre fois plus fréquemment en intérim que les non-immigrées.

La part d'emploi temporaire chez les salariés du privé atteint 17 % chez les immigrés maghrébins, 18 % pour les autres Africains et jusqu'à 23 % chez ceux d'origine turque.

Les jeunes, toutes origines confondues, sont les plus touchés par ces formes particulières d'emploi mais plus encore les jeunes immigrés nés hors de l'UE (28 % contre 24 % des jeunes non-immigrés). L'emploi temporaire diminue avec l'âge pour l'ensemble de la population. Après 30 ans, la part des formes particulières d'emploi est relativement semblable quelle que soit l'origine, à l'exception notable des immigrés nés hors UE qui occupent deux fois plus souvent ce type d'emploi.

Hommes ou femmes, les immigrés travaillent plus fréquemment à temps partiel

En 2011, un quart des immigrés vivant en Bretagne travaille à temps partiel contre moins d'un cinquième de l'ensemble de la population.

Chez les immigrés, ce phénomène est assez répandu chez les hommes, contrairement aux non-immigrés pour lesquels il reste principalement féminin. Ainsi, seuls 7 % des hommes exercent une activité à temps partiel contre 14 % pour les hommes immigrés.

Les écarts en matière de temps partiel sont également marqués chez les femmes : 41,1 % chez les immigrées contre 30,6 % pour les non-immigrées.

Travailler à temps partiel est même le mode principal pour les immigrées nées en Algérie (42 %) ou encore au Portugal (39 %). C'est moins vrai pour les femmes originaires des autres pays européens.

La configuration familiale n'a que peu d'influence sur le taux de temps partiel des femmes immigrées, ces dernières étant davantage inactives qu'à temps partiel lorsqu'elles ont des enfants. Cependant, la moindre qualification des postes occupés par les femmes immigrées les expose davantage au risque de temps partiel. Les écarts de taux de temps partiel avec les non-immigrées sont ainsi plus faibles au sein des employés, disparaissent chez les professions intermédiaires et s'inversent chez les cadres.

Les immigrés d'origine africaine, les jeunes et les femmes sont plus touchés par le chômage

Pour l'ensemble des actifs, immigrés ou non, plus la catégorie socioprofessionnelle est élevée, moins le risque d'être au chômage est fort. Cependant, la moindre qualification des emplois occupés par les immigrés nés hors UE ne suffit pas à expliquer les écarts de niveau de chômage. Parmi les actifs âgés de 15 à 64 ans, à catégorie socioprofessionnelle comparable, les immigrés nés hors UE sont en effet toujours plus touchés. Au sein de la population immigrée, le chômage concerne 29,4 % des personnes nées en Afrique contre 16,4 % des ressortissants européens.

Toujours au sein de la population immigrée âgée de 25 à 64 ans, le chômage touche moins ceux qui ont acquis la nationalité française (13 % contre 17 %). Ces derniers résident en moyenne depuis plus longtemps en France. Une meilleure connaissance de la langue française peut être un des éléments explicatifs. En outre, ces immigrés devenus Français peuvent prétendre à un certain nombre d'emplois publics soumis à condition de nationalité.

Par ailleurs, les jeunes, globalement plus touchés par le chômage que leurs aînés (*figure 4*), connaissent encore plus de difficultés à accéder à l'emploi quand ils sont immigrés et nés hors UE. Parmi les actifs, 35 % des immigrés de 15 à 24 ans nés hors UE sont sans emploi, contre 22 % des non-immigrés.

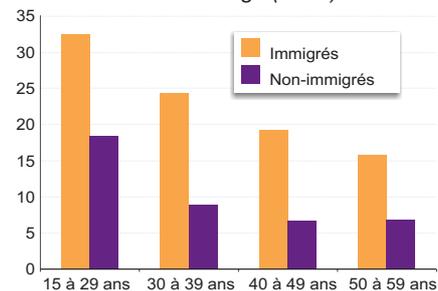
Quel que soit le pays de naissance, les femmes immigrées accèdent moins facilement à un emploi que leurs homologues masculins. À titre d'exemple, en 2011 pour la population immigrée née en dehors de l'UE, le taux de chômage des femmes atteint 33,2 % contre 22,9 % pour les hommes.

L'écart entre les taux de chômage des immigrés hommes et femmes varie selon l'origine géographique. Pour les femmes originaires de Turquie, il est 2,4 fois plus important que leurs homologues masculins. Inversement, le taux de chômage est sensiblement plus faible pour les femmes que pour les hommes parmi les immigrés originaires d'Afrique subsaharienne.

Enfin, les écarts face au chômage selon les pays d'origine ne reposent pas seulement sur les différences de nationalité, de sexe ou de niveau de diplôme. Par exemple, alors que les actifs originaires de Turquie sont plus souvent naturalisés Français et plus diplômés que les immigrés originaires du Portugal, ils sont deux fois plus exposés au chômage. ■

4 Les immigrés plus touchés par le chômage quel que soit l'âge

Proportion de personnes se déclarant au chômage (en %)



Source : Insee, recensement 2011

Droit à exercer un emploi

L'étranger, qu'il soit primo-arrivant ou déjà installé en France, souhaitant occuper un emploi salarié en France, doit détenir une autorisation de travail. À défaut, il ne peut pas être embauché.

Il existe plusieurs catégories d'autorisations de travail : les visas de long séjour valant titre de séjour, certains titres et documents provisoires de séjour et l'autorisation provisoire de travail.

Certains contrats de travail ne permettent pas la délivrance de cette autorisation. Des sanctions sont prévues en cas d'emploi illégal d'un travailleur.

DRJSCS

Source : Dossier mis à jour le 5 septembre 2014 par la direction de l'information légale et administrative (premier ministre)

La formation professionnelle continue des immigrés

Les immigrés accèdent deux fois moins à la formation professionnelle continue que les non-immigrés. En revanche, les bénéficiaires qui sont dans ce cas suivent des actions plutôt plus longues et plus qualifiantes que la moyenne des stagiaires. Les personnes nées de parents immigrés, quant à elles, accèdent dans des proportions proches de celles des non-immigrés aux dispositifs de formation. Seules celles dont les deux parents sont originaires du Maghreb apparaissent défavorisées.

DRJSCS

Source : CEREQ (Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications <http://www.cereq.fr/>) dans son numéro « formation emploi » d'avril-juin 2006 « immigration et marché du travail » <http://formationemploi.revues.org/2423#tocto1n1> (texte intégral en accès libre)

1- Le Céreq est un établissement public qui dépend du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et du Ministère du Travail, de l'Emploi et du Dialogue social.

NB : Les données présentées ci-dessous proviennent de Pôle emploi. Il est important de préciser que Pôle Emploi ne dispose pas des informations relatives à la situation vis-à-vis de l'emploi des populations immigrées. La distinction se fait au regard de la nationalité : française ou étrangère.

En Bretagne, les femmes représentent 52,4 % des demandeurs d'emploi français mais seulement 45,7 % des demandeurs d'emploi étrangers (figure 1).

Près de la moitié des étrangers demandeurs d'emploi sont des africains (figure 2) et un tiers sont européens. Les Marocains, Turcs et Portugais représentent à eux seuls un quart des demandeurs d'emploi (figure 3). Parmi les cinq nationalités les plus représentées, seuls les Britanniques ont une répartition équilibrée des demandeurs d'emploi par sexe.

Plus des trois quarts des étrangers demandeurs d'emploi sont âgés de 25 à 49 ans contre 60 % des Français (figure 4).

Moins de 30 % des demandeurs d'emploi étrangers sont inscrits à Pôle emploi depuis plus d'un an contre plus de 40 % parmi les Français (figure 5).

Les demandeurs d'emploi étrangers sont en proportion moins souvent indemnisés que les demandeurs d'emploi français en raison probablement de périodes de travail souvent trop courtes pour prétendre à une indemnisation (figure 6).

Le bassin d'emploi de Rennes concentre 19 % des demandeurs d'emplois de nationalité française mais 36,5 % des demandeurs d'emplois étrangers. Plus généralement, les trois quarts des demandeurs d'emploi étrangers sont concentrés dans les bassins d'emploi des six grandes villes (Brest, Lorient, Quimper, Rennes, Saint-Brieuc et Vannes) alors que ces bassins ne regroupent que la moitié des demandeurs d'emploi de nationalité française.

Dans leur recherche d'emploi, les étrangers se positionnent plus souvent sur le nettoyage des locaux, la maçonnerie, la conduite d'équipement de production alimentaire, les services domestiques, le maraîchage, ..., métiers qui ont en commun un faible niveau de qualification et/ou présentent une pénibilité importante (figure 7).

DRJSCS

1 Les demandeurs d'emploi étrangers sont plus fréquemment des hommes

Répartition par sexe des demandeurs d'emploi en fin de mois des catégories A, B et C

	Femmes	Hommes	Total	% de femmes
Français	117 102	106 352	223 454	52,4
Etrangers	5 981	7 104	13 085	45,7
Total	123 083	113 456	236 539	52,0
%	52,0	48,0	100,0	

Source : Pôle emploi, situation des la demande d'emploi en fin de mois (DEFM), Août 2014

2 Près de la moitié des étrangers demandeurs d'emploi sont des africains

Détail de la demande d'emploi des étrangers par continent (en %)

Continent	Ensemble	Répartition par sexe	
		Femmes	Hommes
Afrique	48,4	41,7	58,3
Europe	33,8	50,4	49,6
Asie	13,4	42,3	57,7
Amérique	4,1	64,6	35,4
Océanie	0,3	52,6	47,4
Total	100,0	45,7	54,3

Source : Pôle emploi, situation des la demande d'emploi en fin de mois (DEFM), Août 2014

3 Un quart des demandeurs d'emploi sont marocains, turcs ou portugais

Détail de la demande d'emploi des étrangers suivant les nationalités les plus représentées (en %)

Nationalité	Ensemble	Répartition par sexe		
		Femmes	Hommes	Ensemble
Marocains	10,5	36,8	63,2	100,0
Turcs	7,1	23,7	76,3	100,0
Portugais	7,0	40,9	59,1	100,0
Algériens	6,8	31,5	68,5	100,0
Britanniques	4,6	49,5	50,5	100,0

Source : Pôle emploi, situation des la demande d'emploi en fin de mois (DEFM), Août 2014

4 Les étrangers demandeurs d'emploi plus fréquemment âgés de 25 à 49 ans

Détail de la demande d'emploi par sexe et tranche d'âge (en %)

	Étrangers			Français		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
moins de 25 ans	7,7	6,8	7,2	16,0	16,1	16,1
de 25 à 49 ans	78,3	78,7	78,5	60,7	62,7	61,6
50 ans ou plus	14,0	14,5	14,3	23,3	21,2	22,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Pôle emploi, situation des la demande d'emploi en fin de mois (DEFM), Août 2014

5 Les étrangers sont moins souvent demandeurs d'emploi de longue durée

Durée d'inscription à Pôle emploi (en %)

	Étrangers			Français		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
moins de 12 mois	71,7	68,7	70,1	57,5	57,0	57,3
de 12 à 18 mois	11,8	12,2	12,0	13,5	13,1	13,3
18 mois ou plus	16,5	19,1	17,9	29,0	29,9	29,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Pôle emploi, situation des la demande d'emploi en fin de mois (DEFM), Août 2014

Les étrangers demandeurs d'emploi en Bretagne (suite)

6 Moins de demandeurs d'emploi indemnisés parmi les étrangers

Indemnisation par sexe (en %)

	Étrangers			Français		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Demandeur indemnisé	34,4	47,7	41,6	56,7	54,2	55,5
Demandeur non indemnisé	65,6	52,3	58,4	43,3	45,8	44,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Pôle emploi, situation des la demande d'emploi en fin de mois (DEFM), Août 2014

7 Des métiers peu qualifiés et à forte pénibilité

Les 10 métiers les plus recherchés par les demandeurs d'emploi étrangers

Métier recherché	Étrangers		Français	
	Nombre	%	Nombre	%
Nettoyage de locaux	883	6,7	6 126	2,7
Maçonnerie	845	6,5	2 261	1,0
Conduite d'équipement de production alimentaire	625	4,8	4 267	1,9
Services domestiques	601	4,6	6 001	2,7
Opérations manuelles d'assemblage, tri ou emballage	351	2,7	3 585	1,6
Horticulture et maraîchage	325	2,5	2 077	0,9
Assistance auprès d'enfants	321	2,5	12 706	5,7
Préparation du gros oeuvre et des travaux publics	307	2,3	1 243	0,6
Vente en habillement et accessoires de la personne	262	2,0	5 122	2,3
Peinture en bâtiment	257	2,0	2 484	1,1

Source : Pôle emploi, situation des la demande d'emploi en fin de mois (DEFM), Août 2014

Un très large éventail de situations

Les immigrés sont à la fois plus nombreux à ne bénéficier d'aucun diplôme et plus fréquemment titulaires d'un diplôme universitaire du 2^e ou 3^e cycle. Si entre 20 et 30 ans de nombreux étudiants étrangers poursuivent des études supérieures longues en Bretagne, cette surreprésentation des très diplômés est également vérifiée pour les actifs. Ceux-ci sont cependant plus souvent sujet au déclassement que les non-immigrés.

Auteur : Insee

Le diplôme est un facteur majeur d'intégration des immigrés. En effet, il conditionne pour une grande part les possibilités d'accès au marché du travail et la capacité à trouver un emploi.

Les immigrés, arrivés en France pour la plupart à l'âge adulte, ont suivi une partie de leurs études dans leur pays d'origine, avec un système scolaire différent du système français. Certains d'entre eux ont pu acquérir d'autres qualifications après leur arrivée. La transposition des différents diplômes et qualifications dans le système français s'en trouve donc complexifiée.

Nonobstant cette difficulté, à âge comparable, les immigrés se déclarent plus souvent sans aucun diplôme que les non-immigrés. Ainsi, en Bretagne, plus d'un quart des immigrés de 30 à 39 ans sont dans cette situation contre seulement 6 % des non-immigrés. Cependant, l'absence de diplôme ne résulte pas d'une absence de scolarisation, la majorité d'entre eux indiquant avoir suivi des études de niveaux primaire ou collège.

Parallèlement, les immigrés sont également plus nombreux à être titulaires d'un diplôme universitaire du 2^e ou 3^e cycle, et ce, quelle que soit la tranche d'âge. Pour les 20 à 30 ans, il s'agit le plus souvent d'étudiants venant poursuivre des études supérieures en France.

Finalement, la moitié des immigrés se situe à l'une des extrémités du spectre des niveaux de diplômes (absence de diplôme ou diplôme universitaire du 2^e ou 3^e cycle) (figure 1).

Les immigrés diplômés plus touchés par le déclassement

Du point de vue de l'insertion professionnelle, les immigrés possédant des diplômes universitaires du 2^e ou 3^e cycle sont davantage sujets au déclassement que leur homologues non-immigrés : seuls, 46 % des immigrés diplômés sont cadres contre 54 % des non-immigrés. Alors que la proportion de professions intellectuelles supérieures

(enseignants, chercheurs...) parmi les diplômés est comparable (autour de 25 %), il en est autrement pour les cadres d'entreprise (14 % des diplômés pour les immigrés contre 22 % pour les non-immigrés).

Par ailleurs, 20 % des immigrés très diplômés occupent des postes d'ouvriers ou d'employés contre 9 % des non-immigrés. Plusieurs éléments peuvent expliquer ce décalage entre niveau d'études et emploi occupé. Dans certains cas, les diplômes obtenus à l'étranger ne sont pas reconnus en France. Dans d'autres cas, la barrière de la langue peut expliquer la difficulté à trouver un emploi correspondant à son diplôme.

Le niveau scolaire est très lié au pays d'origine des immigrés. Parmi les immigrés tennariens, ayant donc récemment achevé leur cursus, plus de la moitié des personnes originaires du Portugal et de Turquie déclarent ne posséder aucun diplôme. A contrario, les immigrés originaires du Liban, des États-Unis d'Amérique, du Japon ou d'Espagne sont au contraire souvent fortement diplômés (figure 2).

Les immigrés chinois présentent un profil atypique. En effet, une part importante d'entre eux est très diplômée – de nombreux étudiants étant originaires de ce pays – mais

une part non négligeable est également sans aucun diplôme.

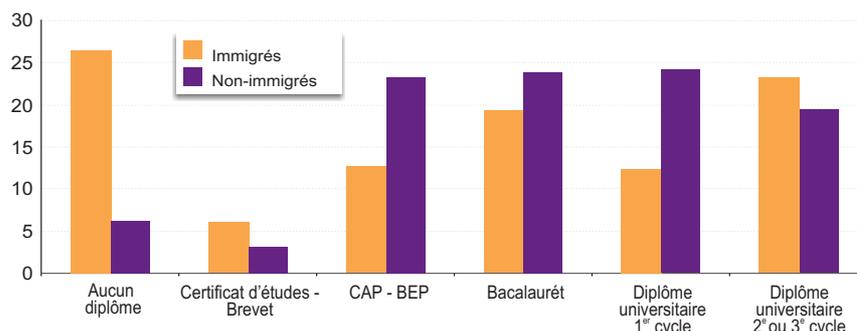
Par ailleurs, les immigrés originaires des pays du Maghreb et d'Afrique subsaharienne se trouvent dans une situation plus médiane. Les non-diplômés y sont plus représentés que dans la population non-immigrée mais plus de la moitié d'entre eux disposent de diplômes de l'enseignement supérieur. Un sur cinq déclare avoir un diplôme de niveau Bac, la même proportion disposant souvent d'un diplôme du technique court. Ce diplôme peut avoir été acquis en France si les immigrés sont arrivés enfants ou adolescents.

Des résultats différents selon l'âge d'arrivée

Les niveaux de diplôme des immigrés résultent à la fois des niveaux acquis à leur arrivée sur le territoire et des études poursuivies depuis leur installation en France. Plus un enfant immigré arrive jeune en France, plus son profil scolaire est proche de celui des non-immigrés. Cela se vérifie à la fois pour l'obtention d'un diplôme du supérieur, mais aussi pour la proportion de non diplômés.

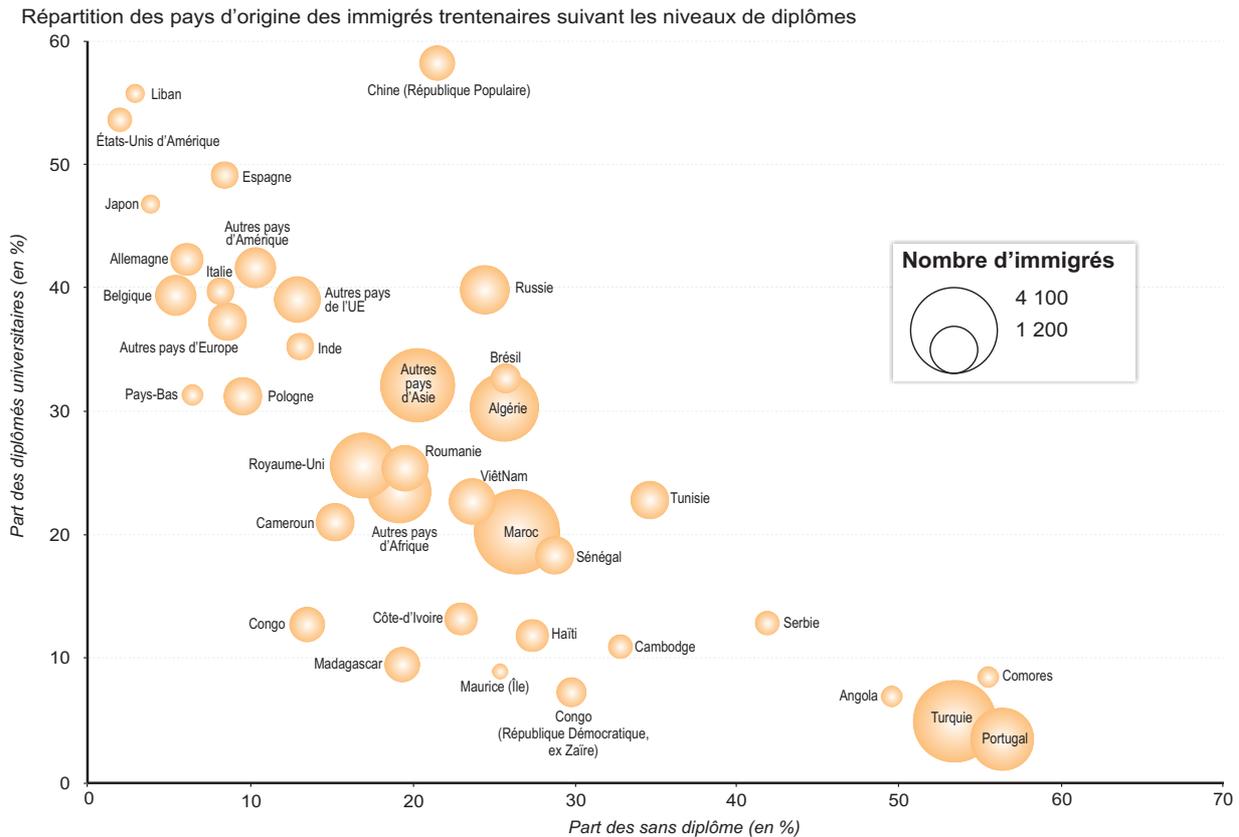
1 La moitié des immigrés sans diplôme ou titulaire d'un diplôme universitaire de 2^e ou 3^e cycle

Dernier diplôme obtenu par les personnes de 30 à 39 ans (en %)



Source : Insee, recensement 2011

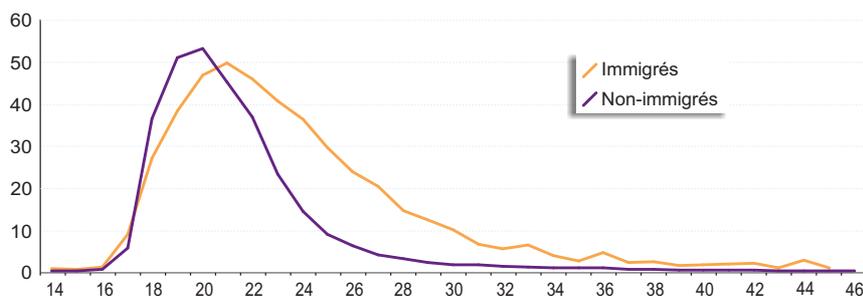
2 Plus de la moitié des immigrants trentenaires turcs et portugais sans diplôme



Source : Insee, recensement 2011

3 À 30 ans, 10 % des immigrants se déclarent étudiants

Part des étudiants parmi la population (en %)



Note : les étudiants sont définis comme étant des individus titulaires au minimum d'un diplôme de niveau Bac et inscrits dans un établissement d'enseignement.

Source : Insee, recensement 2011

A contrario, le parcours scolaire semble plus difficile pour les immigrants arrivés vers l'âge de 15 ans. La difficulté à s'insérer dans un parcours scolaire classique semble alors la plus importante. Pour ces jeunes, la part des diplômés du supérieur ne dépasse pas 30 % et une même proportion ne dispose d'aucun diplôme. Parmi les facteurs pouvant expliquer ces difficultés : le parcours scolaire antérieur ou la barrière de la langue quelquefois.

Après l'âge de 15 ans, la part des diplômés du supérieur parmi les immigrants récemment installés est d'autant plus élevée qu'il sont âgés, ayant ainsi eu le temps de poursuivre des études dans leur pays d'origine. La part des immigrants sans diplôme reste cependant faible.

Plus largement, pour l'ensemble de la France, le parcours des enfants d'immigrés, qui ne sont donc eux-mêmes pas tous immigrants, reflète également une grande variété

de situations selon le pays de naissance des parents¹. Au-delà des caractéristiques sociales (taille et structure de la famille, capital scolaire des parents), les enfants d'immigrés venus de Turquie, d'Algérie, d'Espagne ou d'Italie sont surreprésentés parmi les non-diplômés du second cycle du secondaire, « toutes choses égales par ailleurs ». S'agissant de l'obtention du baccalauréat, trois tendances se dégagent. Les enfants de l'immigration turque sont en situation de sous-réussite, tandis que ceux de l'immigration du sud-est asiatique sont en situation de sur-réussite. Enfin, les filles de l'immigration marocaine ou tunisienne, et dans une moindre mesure celles de l'immigration sahélienne, obtiennent plus souvent un baccalauréat que les filles qui ne sont ni immigrées, ni enfants d'immigrés.

Des étudiants immigrants plus âgés

Les immigrants poursuivant des études présentent un profil différent de celui des non-immigrés, particulièrement chez les étudiants du supérieur.

En effet, en Bretagne, chez les non-immigrés, la part des étudiants parmi une classe d'âge atteint son maximum vers l'âge de 20

¹ - Immigrés et descendants d'immigrés en France - Insee Références - Édition 2012

ans, témoignant de l'importance des études supérieures courtes dans la région (figure 3). La décroissance de la proportion d'étudiants dans la population non immigrée est ensuite assez rapide et illustre le départ de nombre d'étudiants vers d'autres régions.

Il en va différemment pour les étudiants immigrés. D'une part, leur poids démographique au sein d'une classe d'âge atteint son maximum vers 22 ans. D'autre part, aux âges suivants, sa décade est moins rapide. À 30 ans, ce sont ainsi 10 % des immigrés qui se déclarent étudiants contre 2 % des

non-immigrés. Les échanges universitaires constituent une part importante de l'immigration en Bretagne, d'autant plus que le niveau de celle-ci reste globalement faible. ■

Faire reconnaître un diplôme étranger en France

Le principe juridique d'équivalence n'existe pas en France. Il est possible d'obtenir une attestation de comparabilité pour un diplôme obtenu à l'étranger ou une attestation de reconnaissance d'études / formation effectuée à l'étranger. C'est un document qui évalue le diplôme soumis par rapport au système français que l'on peut présenter à un employeur, à une administration organisatrice d'un concours ou à un établissement de formation.

DRJSCS

Source : Centre ENIC - NARIC

Les étudiants étrangers en Bretagne accueillis par l'OFII en 2013

L'OFII (Office français pour l'immigration et l'intégration) accueille tous les nouveaux étudiants étrangers issus des pays tiers à leur arrivée en France.

En 2013 en Bretagne, 2 649 nouveaux étudiants étrangers sont recensés par l'OFII, dont 53 % de femmes et 47 % d'hommes. Les étudiantes sont plus jeunes avec une moyenne d'âge de 19 ans (23 ans pour les étudiants).

Ces nouveaux étudiants étrangers s'ajoutent à ceux arrivés les années précédentes : ils sont au total plus de 7 000 étudiants à poursuivre leurs études en Bretagne.

25 % des étudiants accueillis sont Chinois et 18 % viennent du Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie) (figure 4).

4 Un quart des étudiants vient de Chine

Les principales nationalités des étudiants accueillis par l'OFII en 2013

Pays	Nombre	%
Chine	665	25,1
Maroc	293	11,1
Brésil	125	4,7
Viêt Nam	107	4,0
Algérie	100	3,8
Inde	87	3,3
Mexique	74	2,8
Tunisie	73	2,8
Liban	56	2,1
Colombie	53	2,0
Russie	50	1,9
Taiwan	50	1,9
Sénégal	48	1,8
Cameroun	42	1,6
Gabon	39	1,5
Etats-Unis d'Amérique	39	1,5
Koweït	39	1,5
Mauritanie	36	1,4
Japon	36	1,4
Turquie	35	1,3
Guinée (Rép. de)	35	1,3
Côte d'Ivoire	31	1,2
Indonésie	30	1,1
Djibouti	29	1,1
Congo (Rép. dém. du)	28	1,1

Source : OFII

5 Deux tiers des étudiants résident en Ile-et-Vilaine

Répartition départementale des étudiants accueillis par l'OFII en 2013

Département	Nombre	%
Côtes-d'Armor	79	3,0
Finistère	619	23,4
Ile-et-Vilaine	1 772	66,9
Morbihan	179	6,7
Ensemble	2 649	100,0

Source : OFII

Les origines des étudiants diffèrent très fortement du reste de la population immigrée : les étudiants chinois sont les plus nombreux (plus du quart des étudiants étrangers en 2013) alors que le total de la population immigrée chinoise en Bretagne ne représente que 1,7 % des immigrés bretons. Entre 2009 et 2013 la part des étudiants chinois a augmenté de plus de 5 %.

Les deux tiers des étudiants accueillis par l'OFII en Bretagne résident en Ile-et-Vilaine et près d'un quart dans le Finistère (figure 5).

À l'Université Bretagne Sud, les étudiants étrangers inscrits en 2013-2014 représentent près de 7 % de la population étudiante. Au total, on compte près de 72 nationalités présentes sur les campus de Vannes, Lorient et Pontivy.

À l'Université Rennes 2, 12 % des étudiants sont des étudiants internationaux. 34,3 % des étudiants étrangers accueillis proviennent des pays européens dont 29,5 % de l'Union européenne. Les dix pays les plus représentés sont (en nombre de personnes) : Chine (304), Espagne (138), Allemagne (133), Royaume-Uni (126), Brésil (106), Algérie (99), Italie (83), États-Unis (76), Colombie (65) et Maroc (61).

À l'Université de Bretagne Occidentale, les étudiants étrangers représentent, avec environ 1 200 personnes, 7 % de la population étudiante. Les étudiants venant de Chine (27 %) et du Maroc (15 %) sont les deux communautés les plus importantes. L'IUEM, l'IAE et l'UFR sciences et techniques rassemblent à eux seuls près de la moitié de ces étudiants.

12 % d'étudiants étrangers au niveau national

Au niveau national, la part des étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur est stable à un peu plus de 12 %. C'est dans les instituts nationaux polytechniques (INP) et les universités de technologie que la proportion d'étudiants étrangers est la plus forte (21,2 %). En revanche, les proportions d'étudiants étrangers en écoles paramédicales et sociales, IUT, STS et CPGE sont faibles (entre 0,7 % et 5,9 %). En 2012, les universités accueillent 75 % des étudiants étrangers ; ceux-ci y représentent 15 % des inscrits. Cette proportion augmente fortement avec le cursus : ils représentent 11 % des inscriptions en cursus licence, 18 % en cursus master et 41 % en cursus doctorat. La part de non-bacheliers parmi les étudiants étrangers augmente avec le degré d'études de la formation universitaire : elle est de 69 % pour le cursus licence, 85 % en cursus master et 91 % en cursus doctorat.

Dans l'enseignement supérieur français (hors établissements relevant des ministères en charge de l'agriculture, de la santé et des affaires sociales), près d'un étudiant étranger sur deux est issu du continent africain à la rentrée 2012 : 25 % d'entre eux viennent du Maghreb et 19 % du reste de l'Afrique. Moins d'un quart (24 %) est issu d'Europe, dont 19 % de l'Union européenne. Enfin, 24 % sont originaires d'Asie, du Moyen-Orient ou d'Océanie et 8 % du continent américain. La moitié des étudiants étrangers possède une des dix nationalités suivantes : marocaine, chinoise, algérienne, tunisienne, sénégalaise, allemande, italienne, camerounaise, vietnamienne ou espagnole. Les étudiants étrangers sont plus nombreux dans les académies d'Île-de-France (17 % à Créteil, 17 % à Paris et 14 % à Versailles) ainsi que dans les académies de Strasbourg, Nice, Montpellier et Lyon. Ils sont très peu nombreux aux Antilles, à La Réunion et en Corse. La proportion d'étrangers est inférieure à 10 % dans les académies d'Orléans, Tours, Bordeaux, Nantes, Rennes, Dijon, Lille et Caen.

DRJSCS

Sources : MESR-DGESIP/DGRI-SIES et MEN-MESR DEPP

Un recentrage des moyens d'État autour de l'accueil et de l'accompagnement des primo-arrivants

La politique d'intégration vise à donner aux personnes immigrées les moyens de participer pleinement à la vie sociale, économique et culturelle en France et à les aider à compenser les difficultés auxquelles elles seraient confrontées dans leur parcours d'intégration.

Auteur : DRJSCS

La réussite de la phase d'accueil et d'installation des migrants de nationalité extra-européenne en situation régulière est considérée comme la condition d'une intégration complète et durable dans la société française.

Les opérateurs publics du champ de l'intégration

L'Office français pour l'immigration et l'intégration : placé sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur, l'OFII remplit quatre principales missions que l'État lui a déléguées¹ : la gestion des procédures régulières aux côtés ou pour le compte des préfetures et des postes diplomatiques et consulaires ; l'accueil et l'intégration des immigrés autorisés à séjourner durablement en France et signataires à ce titre d'un contrat d'accueil et d'intégration avec l'État ; l'accueil des demandeurs d'asile ; l'aide au retour et à la réinsertion des étrangers dans leur pays d'origine.

La Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration², devenue récemment le Musée de l'histoire de l'immigration du Palais de la Porte Dorée, institution culturelle et pédagogique

Les DRJSCS en tant que gestionnaires -animateurs territoriaux des actions 12 et 15 du programme 104 en complémentarité avec l'OFII.

Les collectivités et les associations, acteurs de l'intégration

Les populations immigrées résident principalement dans les grands centres urbains. Les métropoles, agglomérations, villes mettent en œuvre des politiques locales visant à faciliter l'intégration de leurs citoyens immigrés. Des moyens sont dégagés, dans le cadre de la politique de la ville en complémentarité avec l'État, mais aussi sur leurs propres actions.

1 et 2- Cf. « Pour en savoir plus »

3- Article L.311-9 du CESEDA. Signature rendue obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2007

1 Une augmentation de 7,5 % en 2013

Évolution du nombre de CAI signés au niveau national depuis leur création

2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
8 029	37 633	66 450	95 693	101 217	103 952	97 736	101 355	102 254	101 368	108 969

Source : OFII, 12/03/2014 dans « Les missions de l'OFII en 2013 »

Les associations et leurs bénévoles sont des acteurs majeurs de l'intégration. Elles interviennent sur le terrain, dans les quartiers au plus près des personnes et de leurs besoins : aide dans les démarches administratives, organisation de cours de français, soutien scolaire, médiation sociale et culturelle, interprétariat, histoire et mémoire de l'immigration, accompagnement des personnes vers le droit commun ...

Dans le domaine de l'intégration, elles sont le relais entre la politique publique et les populations concernées. L'une des difficultés de cette politique est qu'elle s'adresse à des personnes qui demeurent souvent à l'écart des structures de droit commun et qui maîtrisent insuffisamment la langue française. En dehors des dispositifs obligatoires pour les primo-arrivants, seule une action de proximité permet de sensibiliser l'ensemble des acteurs et d'accompagner ces publics dans leurs parcours.

2 Une croissance plus faible en Bretagne

Comparaison Bretagne-France de l'évolution du nombre de signataires de CAI

	2009	2013	Évolution 2009-2013 (en %)
France	97 736	108 969	11,5
Bretagne	1 941	2 131	9,8

Source : OFII, exploitation DRJSCS

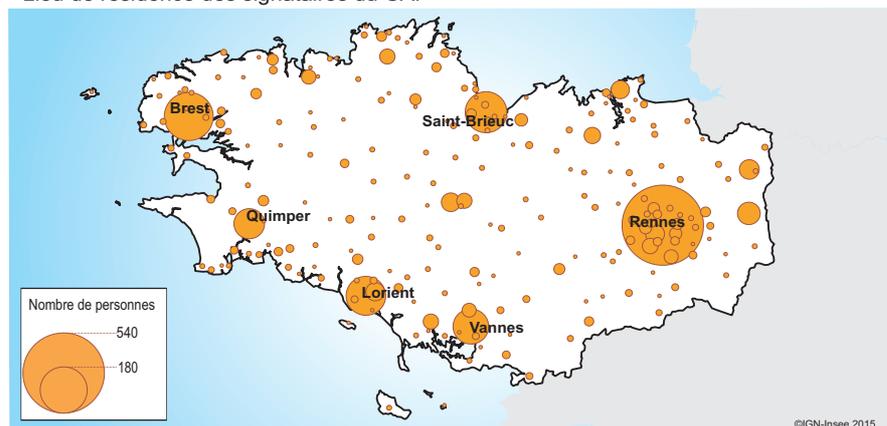
Le Contrat d'accueil et d'intégration (CAI)

Le CAI constitue la base de la politique d'accueil et d'intégration du Gouvernement³.

Décidé par le Comité interministériel à l'intégration d'avril 2003, le CAI a été mis en place, d'abord à titre expérimental, à partir du 1^{er} juillet 2003, avant d'être généralisé à l'ensemble du territoire (loi du 18 janvier 2005 sur la cohésion sociale). Il a pour

3 Les signataires du CAI résident majoritairement dans les grandes villes

Lieu de résidence des signataires du CAI



Source : OFII, exploitation DRJSCS

4 L'immigration familiale concerne 80 % des signataires

Typologie des signataires en Bretagne

	2009		2013	
	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%
Famille de Français	1 142	59,0	1 191	56,0
Vie personnelle ou familiale	249	12,8	359	17,0
Asile	259	13,3	344	16,0
Regroupement familial	214	11,0	157	7,2
Immigration professionnelle	75	3,8	31	1,5
Autre	2	0,1	49	2,3
Ensemble	1 941	100,0	2 131	100,0

Lecture : sont distinguées 6 grandes catégories relatives au « statut » de la migration :

- Membres de famille de Français : conjoint, enfants de moins de 21 ans ou à charge, ascendants à charge, parents d'un enfant français mineur résidant en France ;

- Vie personnelle ou familiale : des critères permettent d'apprécier la qualité de ces liens, notamment l'existence d'une vie familiale de l'étranger en France, l'ancienneté de cette relation, l'intensité des liens, la stabilité de la vie personnelle ou familiale, l'insertion dans la vie française... ;

- Asile : réfugiés, apatrides, bénéficiaires de la protection subsidiaire ;

- Regroupement familial : le regroupement familial est la procédure qui permet à l'étranger régulièrement installé en France d'être rejoint, sous réserve de remplir certaines conditions, par les membres de sa famille proche (son conjoint majeur et ses enfants mineurs) et de mener une vie familiale normale en France ;

- Immigration professionnelle : introduction de salariés, régularisation par le travail, salariés détachés, en mission, stagiaires, professions libérales... ;

- Autre : malades, visiteurs, régularisations... .

Source : OFII, exploitation DRJSCS

5 En Bretagne, une plus forte présence des Africains qu'au niveau national

Répartition des signataires 2013 par continent d'origine

	Nombre	%
Afrique	1 247	58,5
Europe (hors UE)	422	20,0
Asie	315	15,0
Amérique	138	6,0
Océanie	9	0,5

Source : OFII, exploitation DRJSCS

6 Les trois pays du Maghreb et la Turquie restent les pays d'origine les plus représentés

Nationalité et année de signature du CAI

	2009		2013	
	Nombre	%	Nombre	%
Maroc	289	14,9	214	10,0
Tunisie	102	5,3	191	9,0
Algérie	151	7,8	175	8,2
Turquie	240	12,4	174	8,2
République Démocratique du Congo	65	3,4	137	6,4
Russie	93	4,8	88	4,1
Cameroun	91	4,7	76	3,6
Arménie	68	3,5	57	2,7
Comores	20	1,0	54	2,5
Sénégal	49	2,5	52	2,4
Madagascar	40	2,1	49	2,3
Albanie	18	0,9	47	2,2
Côte d'Ivoire	30	1,6	45	2,1
Georgie	35	1,8	41	1,9
Chine	29	1,5	35	1,6
Congo	60	3,1	34	1,6
Afghanistan	7	0,4	34	1,6
Brésil	25	1,3	31	1,5
Angola	27	1,4	30	1,4
Viêt Nam	35	1,8	22	1,0
Thaïlande	29	1,5	17	0,8
Azerbaïdjan	22	1,1	13	0,6
Mali	28	1,4	11	0,5

Source : OFII, exploitation DRJSCS

département. Il est conclu pour une durée d'un an et peut être prolongé pour la même période, sous réserve que le signataire ait obtenu le renouvellement de son titre de séjour.

Les prestations et les formations dispensées dans le cadre du CAI sont prescrites, organisées et financées par l'OFII. Chaque formation est gratuite et donne lieu à la délivrance d'une attestation.

Ce contrat s'adresse aux étrangers hors Union européenne, titulaires pour la première fois d'un titre de séjour d'une durée égale ou supérieure à un an.

Les signataires du CAI

L'augmentation nationale de 7,5 % en 2013 (figure 1) peut être corrélée à une hausse conjoncturelle des régularisations, notamment la délivrance des titres « Vie privée et familiale », conséquence de l'entrée en vigueur de la circulaire du 28 novembre 2012.

La moyenne d'âge des signataires est de 30 ans.

L'immigration familiale reste la part la plus importante, à plus de 80 % (figure 4). Pour plus de la moitié, ce sont des membres de famille de Français, les autres ont immigré au titre de la vie personnelle et familiale ou du regroupement familial.

L'immigration professionnelle est la catégorie la moins représentée et en diminution, passant de 4 % en 2009 à 1,5 % en 2013.

La part de l'immigration familiale est prépondérante et celle de l'immigration professionnelle est mineure. Cette situation s'enracine en 1974 avec la fermeture en France métropolitaine de l'immigration professionnelle et l'ouverture du regroupement familial. L'augmentation de la proportion des femmes en est une résultante : en 2006, plus de 50 % de la population au niveau national est constituée de femmes, ceci se vérifie en Bretagne avec 57 % de femmes en 2009 et 53 % en 2013. La catégorie des « autres » augmente mais cette hausse est difficile à analyser ; il s'agit de situations particulières appréciées par l'administration.

4 - La circulaire de novembre 2012 sur " l'admission exceptionnelle au séjour "

En 2013 au niveau national les régularisations de statuts ont augmenté de 50 % (par rapport à 2012), à la suite de la circulaire du ministère de l'intérieur de novembre 2012.

Selon les chiffres consolidés, on est ainsi passé précisément de 23 294 étrangers régularisés au titre de ce qui s'appelait, en 2012, " l'admission exceptionnelle au séjour ", à quelque 35 204 régularisations en 2013, au titre de la circulaire de M. Valls. Soit 11 910 régularisations de plus.

Si l'on ajoute les étrangers régularisés pour « maladie » - soit 6 000 personnes - et ceux régularisés en tant que " parents d'un enfant français " - soit environ 3 000 personnes -, plus quelques autres, ce sont environ 45 000 personnes qui ont été régularisées en 2013.

La circulaire de novembre 2012 sur « l'admission au titre de séjour⁴ » a engendré des délivrances de titres de séjour réparties sur plusieurs catégories : salariés sans titre de séjour, malades, parents d'enfants français, etc.

En 2013, les Africains – Maghreb et Afrique noire - représentent 58,5 % de l'ensemble des signataires du CAI (soit 4 points de plus qu'au niveau national) (figure 5).

Ils viennent à 85 % au titre de l'immigration familiale, dont : famille de Français 77 %, regroupement familial 9 % et vie privée et familiale 14 %.

Les Maghrébins représentent un peu plus de 27 % des Africains, part moins importante en Bretagne qu'au niveau national (36 %).

En second rang, les Européens (Europe continentale) représentent 20 % des signataires, dont les Turcs (8 % contre 6 % au niveau national) et les Russes (4 % contre 2 % au niveau national).

Si les Marocains et les Turcs restent les signataires les plus nombreux en Bretagne, leur proportion tend à diminuer (figure 6).

En revanche les Algériens, les Tunisiens et les Congolais (RDC) sont plus nombreux en 2013 qu'ils ne l'étaient en 2009.

Un quart des signataires bénéficie d'un parcours de formation linguistique prescrit dans le cadre du CAI

Sur les 2 131 signataires du CAI en 2013, 1 811 personnes ont passé le test linguistique, soit 80 % de l'ensemble. Parmi eux, 32 % ont bénéficié d'une prescription de cours de français, étant en-dessous du niveau requis par l'OFIL.

67 % des personnes ont un niveau de connaissance de la langue qui correspond au moins au premier niveau du cadre européen commun de référence pour les langues (correspondant à un utilisateur débutant). Ces personnes n'ont pas eu de parcours de formation linguistique dans le cadre du CAI.

Si 11 % des personnes ont un niveau études primaires (dont 2,3 % n'ont jamais été scolarisés) les primo arrivants signataires du CAI en 2013 sont très majoritairement des personnes ayant un bon, voire très bon niveau de formation initiale dans leur pays d'origine (figure 7).

Trois secteurs d'activité concentrent près de 40 % des secteurs professionnels d'origine

Les trois secteurs dans lesquels les primo-arrivants ont majoritairement travaillé dans leurs pays d'origine sont le commerce et la distribution (17 %), l'hôtellerie et la restauration (12 %), le bâtiment et les travaux publics (9 %).

7 Près de 90 % des signataires 2013 ont un niveau scolaire secondaire ou supérieur dans le pays d'origine

Niveau scolaire dans le pays d'origine des signataires 2013

	2009		2013	
	Nombre	%	Nombre	%
Non scolarisé	57	2,9	50	2,3
Primaire	160	8,3	177	8,3
Secondaire	1 089	56,1	1 299	61,0
Supérieur	635	32,7	605	28,4
Total	1 941	100,0	2 131	100,0

Source : OFII, exploitation DRJSCS

8 2/3 des personnes signataires du CAI ont eu une activité professionnelle dans leur pays d'origine

Activité professionnelle dans le pays d'origine

	2009		2013		Tout	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Non	587	30,2	757	35,5	1 344	33,0
Oui	1 354	69,8	1 374	64,5	2 728	67,0
Total	1 941	100,0	2 131	100,0	4 072	100,0

Source : OFII, exploitation DRJSCS

9 1/3 des signataires ont une activité professionnelle à la date de la signature de leur CAI

Activité professionnelle en France

	2009		2013		2009 et 2013	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Non	1 292	66,6	1 566	73,5	2 858	70,2
Oui	649	33,4	565	26,5	1 214	29,8
Total	1 941	100,0	2 131	100,0	4 072	100,0

Source : OFII, exploitation DRJSCS

10 31 % des signataires 2013 sont inscrits à Pôle emploi

Signataires 2013 inscrits à Pôle emploi ou à Permanences Accueil Information Orientation

	Inscrit ?	Nombre		%
Pôle emploi	Non		1 470	69
	Oui		661	31
	Total		2 131	100
Permanences Accueil Information Orientation	Non		2 040	96
	Oui		91	4
	Total		2 131	100

Source : OFII, exploitation DRJSCS

11 77 % des personnes ne sont pas directement employables à leur arrivée en France

Employabilité directe des signataires de CAI

	2009		2013	
	Nombre	%	Nombre	%
Non	1 203	93,0	575	76,9
Oui	91	7,0	173	23,1
Total	1 294	100,0	748	100,0

Source : OFII, exploitation DRJSCS

En outre, environ 20 % des personnes sont issues des métiers du tertiaire et 12 % des métiers de l'enseignement et de la santé. Il sera difficile à ces personnes d'exercer directement à leur arrivée en France ce même type d'emploi, qui requiert un certain

nombre de conditions : excellente maîtrise de la langue française, reconnaissance des diplômes le cas échéant⁵, reprise d'études

5- Consulter les guides mis en annexe : " Prise en compte des compétences " et " Vae : enseignements ". Deux guides produits par l'AFPA Conseil et l'ACSE en

12 Le manque de qualification identifié comme principal frein à l'emploi

Nombre de personnes par motif

	2009		2013	
	Nombre	%	Nombre	%
Absence de CV / lettres de motivations/ techniques de recherche d'emploi	137	12,1	64	11,7
Âge / santé	19	1,7	6	1,1
Autres	11	1,0	6	1,1
Enfants en bas âge / grossesse	62	5,5	67	12,3
Équivalence de diplôme / formation	72	6,4	68	12,5
Manque de qualification	230	20,3	118	21,7
Manque d'expérience professionnelle	32	2,8	33	6,1
Niveau de formation	23	2,0	24	4,4
Niveau de français insuffisant	395	34,9	84	15,4
Permis de conduire / véhicule	149	13,2	68	12,5
Situation sociale / familiale	3	0,3	7	1,3
Ensemble	1 133	100,0	545	100,0
Non réponse	70		30	

* Cf. Étude «Prendre en compte les compétences acquises dans le pays d'origine : quel accompagnement pour des personnes primo-arrivantes qualifiées qui souhaitent exercer leur métier en France».

Source : OFII, exploitation DRJSCS

pour obtenir un diplôme valide en France ou une reconversion professionnelle.

Recherche d'emploi en France

Un tiers des signataires du CAI sont inscrits comme demandeurs d'emploi, une inscription marginale pour les jeunes (Missions locales, maisons de l'emploi et de la formation ...).

Ce faible taux d'inscription a trois origines majeures pour les adultes : la nécessaire résolution des besoins fondamentaux à l'arrivée en France (recherche d'un logement, inscription des enfants à l'école, recherche d'un mode de garde pour les enfants, démarches administratives pour l'obtention du statut,...), le droit à l'exercice d'un emploi en France qui est lié au statut de la

personne⁶, et enfin les questions liées à la maîtrise de la langue française et à la méconnaissance du monde de l'entreprise en France. Les jeunes s'orientent plus vers la formation initiale et professionnelle.

Selon les estimations faites lors des entretiens avec les auditeurs de l'OFII au moment de l'accueil, les personnes sont considérées comme directement employables ou pas (*figure 11*), en fonction des critères présentés dans le tableau ci-contre (*figure 12*).

Les immigrés s'adaptent vite au marché du travail mais leur insertion est plus difficile que pour le reste de la population, quels que soient leur niveau scolaire et leurs compétences. Des réponses sont apportées, comme la reconnaissance des diplômes acquis à l'étranger le cas échéant, mais peu prennent en compte la complexité des situations des personnes étrangères.

La recherche d'emploi, les conditions de travail et de rémunération exercent une influence décisive sur les processus d'intégration. ■

6- Cf. "Droit à exercer un emploi" - Direction de l'information légale et administrative, septembre 2014..

La langue française, vecteur de l'intégration

La maîtrise de la langue française dans la politique nationale d'accueil et d'intégration

L'Office français pour l'immigration et l'intégration (OFII) évalue le niveau de maîtrise de la langue française et prescrit des formations linguistiques, au titre de sa mission d'accueil et d'intégration des immigrés autorisés à séjourner durablement en France et signataires à ce titre d'un contrat d'accueil et d'intégration (CAI) avec l'État.

En Bretagne en 2013, 1 811 personnes ont passé les tests de niveau de langue à l'OFII, sur 2 131 personnes accueillies (85 %). Parmi elles, 582 personnes (32 %) ont bénéficié d'une prescription de formation linguistique car elles n'atteignaient pas le niveau minimal de compétences langagières.

L'offre d'apprentissage de la langue française pour les immigrés en Bretagne

Comme au niveau national, les deux tiers des publics bénéficiaires de l'offre de formation linguistique sont des femmes¹. L'offre s'inscrivant dans le cadre de la formation continue concerne également plus de femmes que d'hommes (57 %), mais ce pourcentage est bien moins élevé que l'offre hors formation continue (type offres associative ou ASL – ateliers socio-linguistiques) où leur part est de plus de 70 %.

Deux offres sur cinq s'adressent de façon spécifique – mais pas forcément exclusive – à des salariés ou des demandeurs d'emploi.

Pour presque trois quarts des offres, les apprenants vivent en France en moyenne depuis moins de 5 ans, un quart depuis 5 à 10 ans, et une infime partie une durée moyenne supérieure à 10 ans.

La motivation principale est liée au besoin fondamental de communication (*figure 13*), les bénéficiaires étant pour les trois quarts d'entre eux environ des « primo-arrivants » (présents en France depuis moins de cinq ans) qui doivent prioritairement résoudre des situations d'urgence : logement, démarches administratives,...

L'entrée dans un processus d'apprentissage relève pour les deux tiers des stagiaires d'une démarche personnelle visant à s'inscrire dans un processus d'insertion sociale et/ou professionnelle, voire d'intégration (naturalisation). Un peu moins du tiers des personnes concernées par l'offre identifiée dans l'étude, se sont inscrites à la suite d'une prescription de la part d'un organisme tiers.

Les médiateurs de l'emploi et les employeurs sont les principaux prescripteurs (*figure 14*).

Les médiateurs de l'emploi considèrent l'apprentissage de la langue française comme un pré-requis pour trouver un emploi ou une formation professionnelle. La place de la langue dans les parcours d'intégration est déterminante mais elle ne constitue pas toujours une priorité pour les immigrés maîtrisant mal la langue française : ils peuvent avoir pour préoccupation première l'emploi et, par ailleurs, développer des compétences linguistiques en situation professionnelle².

1- Sources : Ministère de l'intérieur, secrétariat général à l'immigration et à l'intégration, *Info Migrations*, n° 33, février 2012.

2- Cf. « Prise en compte des compétences » et « VAE : enseignements », deux guides produits par l'AFPA Conseil et l'ACSE en 2007.

13 Principale motivation : le besoin de communication

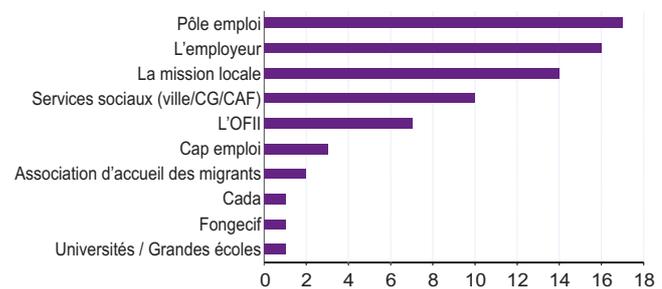
Motivations de l'apprentissage de la langue française (en %)



Source : étude Collectif-Topik pour la DRJSCS

14 Les médiateurs de l'emploi et les employeurs sont les principaux prescripteurs

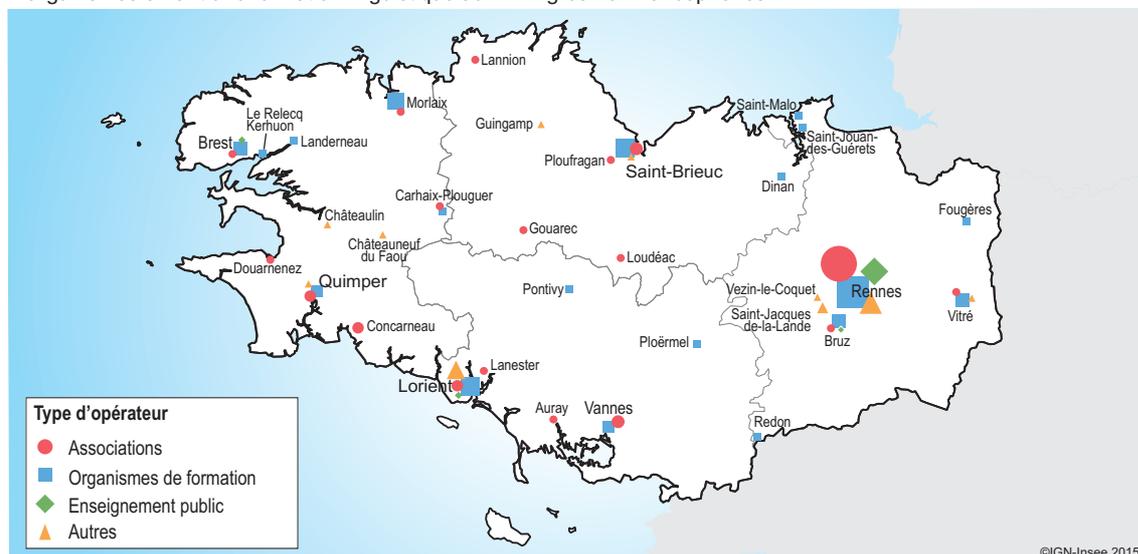
Organismes prescripteurs (en %)



Source : étude collectif-Topik pour la DRJSCS

15 Une offre de formation répartie sur l'ensemble du territoire breton

Organismes offrant une formation linguistique aux immigrés non francophones



Source : étude Collectif-Topik pour la DRJSCS

Des disparités de logement selon les origines géographiques

Les immigrés résident en moyenne plus souvent en logement social que les non-immigrés. Il existe cependant une très grande variabilité de situations selon les nationalités d'origine, les caractéristiques socioprofessionnelles, l'ancienneté de la migration et la localisation. Ainsi, les immigrés britanniques, et en règle générale ceux originaires d'Europe, sont plus souvent propriétaires de leur logement, alors que des nationalités comptant de nombreux étudiants résident davantage dans des structures collectives comme les foyers ou les cités universitaires. Par ailleurs, les immigrés disposent en moyenne de logements plus petits que les non-immigrés, à taille de ménage identique et en particulier pour les familles nombreuses.

Auteur : Insee

Les immigrés sont moins souvent propriétaires de leur logement que les non-immigrés (45 % contre 70 %) (figure 1). Cette caractéristique reste vraie à catégorie socio-professionnelle identique et à âge égal. Cependant, elle est amplifiée par la plus forte proportion d'ouvriers parmi les immigrés comme par leur arrivée récente. Elle l'est aussi par leur localisation plus prononcée dans les grandes villes (Britanniques exceptés), où la part des propriétaires est moins importante. Pour les mêmes raisons, les immigrés résident plus souvent que les non-immigrés en logement social.

La part de propriétaires varie selon...

...la nationalité d'origine

Il existe cependant une grande variabilité suivant la nationalité, reflet de l'activité exercée et des revenus disponibles. Ainsi, 88 % des Britanniques et 66 % des Allemands sont propriétaires. En revanche, les immigrés originaires de Turquie (63 %), du Congo (60 %), du Maroc ou d'Algérie (50 %) résident le plus souvent en logement social.

D'autres nationalités sont également plus souvent locataires, mais dans le parc privé. C'est le cas de 41 % des Roumains ou des Chinois. Pour ces derniers, 12 % des immigrés résident par ailleurs hors logement ordinaire (foyer, etc.), signe d'une forte population étudiante.

...l'ancienneté d'arrivée

La part des immigrés propriétaires de leur logement progresse en fonction de l'ancienneté d'arrivée. Seul 31 % des personnes arrivées en France depuis moins de 5 ans possèdent leur logement contre 50 % de ceux présents depuis 10 à 19 ans. Il en est de même pour l'accès à un logement social qui ne concerne que 20 % des arrivées récentes contre 29 % des personnes présentes depuis 5 à 9 ans. A contrario, les immigrés arrivés

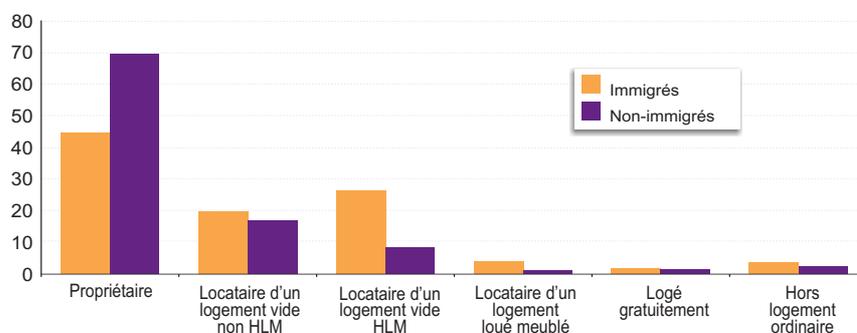
depuis moins de 5 ans sont plus nombreux, en proportion, à être locataires d'un logement vide du secteur privé (30 %), d'un logement loué meublé (10 % contre moins de 3 % pour ceux arrivés depuis plus de 5 ans) ou encore à être hébergés gratuitement (4 % contre 1 %). Enfin, 5 % des immigrés présents depuis moins de 5 ans résident hors logement ordinaire contre moins de 1 % pour ceux arrivés depuis plus longtemps, si l'on excepte les plus âgés.

...et les caractéristiques sociales

Les différences observées sur le taux de propriétaires tiennent en premier lieu aux caractéristiques des ménages (âge, revenus, localisation géographique dans les grandes villes). Au niveau national, abstraction faite de ces effets de structure, cet écart est réduit de moitié entre immigrés et non-immigrés. De plus, il ne concerne alors principalement plus que les immigrés originaires d'Afrique. Toujours pour l'ensemble de la

1 Les immigrés moins souvent propriétaires

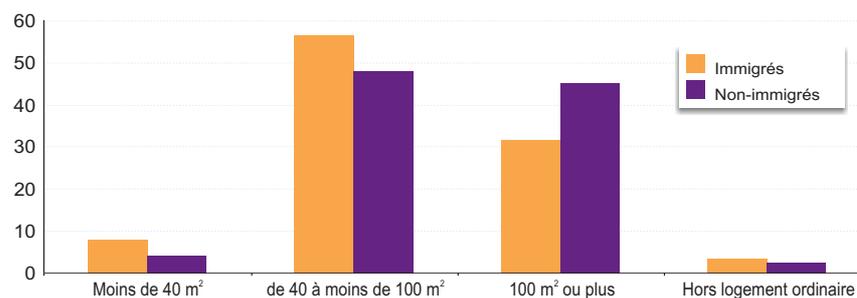
La population bretonne selon le statut d'occupation du logement (en %)



Source : Insee, recensement 2011

2 Les immigrés disposent en moyenne de logements plus petits

La population bretonne selon la taille du logement (en %)



Source : Insee, recensement 2011

Plus nombreuses que les hommes parmi les moins de 60 ans

Les femmes constituent la majorité des immigrés, sauf dans les générations les plus anciennes. Leur poids démographique varie cependant selon la nationalité. Il en va de même pour l'accès à l'emploi, les femmes d'origine européenne étant moins sujettes au chômage et à l'inactivité. Plus jeunes et plus souvent en couple avec enfants, l'union avec un conjoint de même origine est plus répandue chez les immigrées d'Asie mineure que ceux d'Europe ou du Maghreb.

Auteur : Insee

Hormis pour les générations les plus anciennes, les femmes sont aujourd'hui légèrement majoritaires parmi les immigrés. Elles représentent ainsi 51,5 % des immigrés de 15 à 59 ans, alors que les femmes non-immigrées ne représentent que 49,5 % de cette classe d'âge. Il n'en a pas toujours été ainsi et les femmes sont minoritaires parmi les immigrés de plus de 60 ans (47 % contre 57 % pour les non-immigrées).

Il existe cependant une grande disparité selon l'origine géographique. Ainsi, seuls 27 % des immigrants en provenance de Tunisie, 40 % de ceux originaires d'Algérie et 43 % de Turquie sont des femmes. À l'opposé, les femmes représentent 64 % de l'immigration chinoise et 57 % de celle originaire du Viêt Nam. De même, l'immigration en provenance de Russie, d'Allemagne, de Belgique, mais aussi du Cameroun est largement féminisée. Les femmes représentent également les trois quarts des immigrés malgaches en Bretagne.

Les différences sont très marquées concernant l'accès à l'emploi. Ainsi, entre 30 et 59 ans, les femmes originaires de Turquie sont les plus nombreuses à se déclarer inactives (43 %). De plus, 40 % de celles qui sont actives se déclarent au chômage. Il est alors difficile de faire la part entre inactivité choisie ou subie. Au contraire, les immigrées originaires d'Afrique subsaharienne sont souvent plus actives, mais subissent également un fort chômage. Ainsi, par exemple, les immigrées originaires du Cameroun se déclarent actives à 87 % mais un tiers sont au chômage.

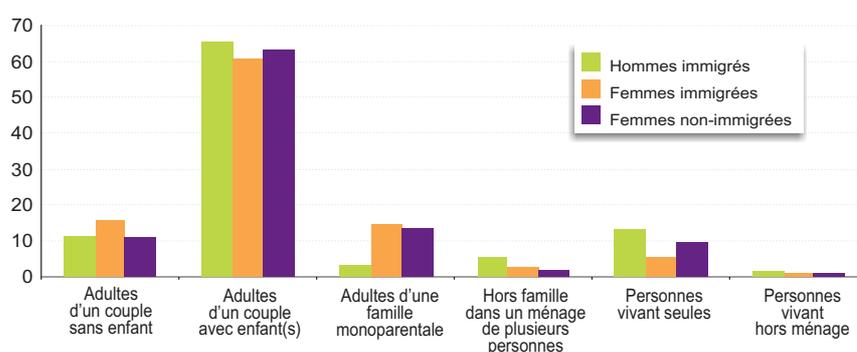
Enfin, les femmes originaires des pays européens sont le plus souvent à la fois actives et moins sujettes au risque de chômage. Du fait de la surreprésentation des jeunes adultes, les femmes immigrées (hors enfants d'un ménage) sont bien plus souvent en couple avec enfants que les non-immigrées (38 % contre 29 %). Cependant, à âge identique, ce constat s'inverse. Ainsi pour les femmes de 30 à 39 ans, seules 64 % d'entre elles vivent en couple avec

enfants, contre 70 % des non-immigrées. Elles sont en revanche plus souvent en couple sans enfant (15 % contre 9 %) et moins souvent seules (5 % contre 9 %). Enfin, 11 % sont parent d'une famille

monoparentale (9 % des non-immigrées). Pour les femmes entre 40 et 49 ans, les structures familiales des immigrées sont très proches de celles des non-immigrées (figure 1).

1 Des structures familiales proches entre 40 et 49 ans

Mode de cohabitation entre 40 et 49 ans (en %)



Source : Insee, recensement 2011

L'accueil des femmes par l'OFII Bretagne

En 2009, la France a accueilli 97 736 migrants bénéficiaires d'un premier titre de séjour, signataires du Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI). Les femmes sont majoritaires, elles représentent 52,3 % des migrants, soit 51 092 femmes. La plupart d'entre elles sont venues pour motif familial, et, en cela, ont connu un parcours administratif plus rapide que les hommes. Bien que de niveau d'éducation plus élevé, elles éprouvent des difficultés à s'insérer dans le marché du travail. Nombreuses sont celles qui sont au chômage ou devenues femmes au foyer. Quelques mois après l'obtention de leur titre de séjour, l'ensemble de ces femmes exprime pourtant leur satisfaction de leur expérience en France. 97 % des femmes déclarent que venir en France était une bonne décision.

En Bretagne la situation des femmes est très similaire à celle des femmes immigrées en France, bien qu'un peu plus nombreuses proportionnellement et un peu plus diplômées. Elles éprouvent les mêmes difficultés à trouver un emploi et sont souvent sur des emplois de faible niveau de qualification.

L'OFII Bretagne en 2009 a accueilli 1 108 femmes représentant 57,1 % des signataires du CAI (figure 2).

En 2013, 1 136 femmes ont été accueillies représentant 53 % des signataires, soit un taux un peu supérieur à la moyenne nationale.

DRJSCS

2 Les femmes majoritaires dans les contrats d'accueil et d'intégration

Nombre de signataires de contrat d'accueil et d'intégration

	2009		2013	
	Nombre	%	Nombre	%
Femmes	1 108	57,1	1 136	53,3
Hommes	833	42,9	995	46,7
Total	1 941	100,0	2 131	100,0

Source : OFII

Pour les femmes comme pour les hommes, seuls 53 % des immigrés en couple le sont avec un autre immigré. Les couples de deux immigrés sont quasi exclusivement de la même origine. Cette endogamie est plus prononcée pour les couples d'immigration récente. Ainsi elle est forte pour les immigrés originaires d'Afghanistan ou d'Arménie, mais aussi pour les Turcs. Les Britanniques, qui émigrent souvent pour leur retraite, vivent également pour 80 % d'entre eux dans des couples endogames, vraisemblablement déjà constitués avant l'installation en Bretagne.

Parmi les nationalités les plus présentes en Bretagne, les Portugais, les Marocains et Algériens ne sont en couple avec un immigré de la même origine que dans la moitié des cas. Les immigrés les moins souvent dans des couples endogames sont ceux originaires de Tunisie et de Belgique (30 %), de Madagascar (25 %), d'Espagne (19 %), d'Allemagne (15 %) et d'Italie (9 %). ■

Les femmes étrangères inscrites à Pôle emploi en Bretagne

Proportionnellement il y a moins de femmes étrangères que de femmes françaises inscrites à Pôle emploi (figure 3).

Parmi les cinq nationalités étrangères les plus représentées dans la demande d'emploi, les femmes britanniques se démarquent en étant presque aussi nombreuses que leurs compatriotes hommes (figure 4).

Les femmes demandeurs d'emploi, françaises et étrangères sont globalement plus diplômées (à partir du niveau Bac) que les hommes. Les femmes étrangères sont nettement plus nombreuses à être diplômées du supérieur que les autres demandeurs d'emploi qu'ils soient français – hommes et femmes – ou étrangers hommes (figure 5).

En revanche elles exercent à des niveaux de qualification inférieure (figure 6).

DRJSCS

3 Une part des femmes moins importante chez les étrangers

Demandes d'emploi suivant la nationalité, par sexe (en %)

	Femmes	Hommes	Total	%	% de Femmes
Français	117 102	106 352	223 454	94,5	52,4
Étrangers	5 981	7 104	13 085	5,5	45,7
Total	123 083	113 456	236 539	100,0	52,0

Source : Pôle emploi, DEFM ABC Août 2014

4 La moitié des demandeurs d'emploi britanniques sont des femmes

Répartition par sexe des étrangers demandeurs d'emploi...

	Ensemble	Femmes	Hommes
... par continent de provenance (en %)			
Afrique	48,4	41,7	58,3
Europe	33,8	50,4	49,6
Asie	13,4	42,3	57,7
Amérique	4,1	64,6	35,4
Océanie	0,3	52,6	47,4
Total	100,0	45,7	54,3
... par nationalités les plus représentées (en %)			
Marocains	10,5	36,8	63,2
Turcs	7,1	23,7	76,3
Portugais	7,0	40,9	59,1
Algériens	6,8	31,5	68,5
Britanniques	4,6	49,5	50,5

Source : Pôle emploi, DEFM ABC Août 2014

5 Les étrangères plus fréquemment diplômées du supérieur

Demandeurs d'emploi selon le niveau de formation, par sexe (en %)

	Étrangers			Français		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Sans diplôme	22,8	25,0	24,0	5,5	4,8	5,2
CAP / BEP	24,6	34,5	30,0	41,6	51,1	46,1
Bac / Bac Pro	22,5	20,3	21,3	25,7	21,8	23,8
Bac+2	8,6	6,5	7,5	13,5	12,0	12,8
Bac+3 ou plus	21,4	13,5	17,1	13,7	10,3	12,1
Non déclaré	0,1	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Pôle emploi, DEFM ABC Août 2014

6 Les étrangères exercent des emplois moins qualifiés

Demandeurs d'emploi selon la qualification, par sexe (en %)

	Étrangers			Français		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Ouvrier non qualifié	9,8	20,5	15,6	4,2	10,2	7,0
Ouvrier qualifié	4,0	27,7	16,9	3,8	24,9	13,9
Employé non qualifié	37,8	17,4	26,7	21,3	12,9	17,3
Employé qualifié	40,2	25,8	32,4	59,0	34,5	47,3
Agent de maîtrise/technicien	5,1	5,0	5,1	7,7	11,0	9,2
Cadre	2,9	3,5	3,2	3,9	6,6	5,2
Non déclaré	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Pôle emploi, DEFM ABC Août 2014

1 500 personnes prises en charge dans les structures d'accueil au titre de l'asile en 2012

En 2012, 1 500 personnes ont été prises en charge par les centres d'accueil dédiés à l'asile de Bretagne. En dix ans, face à la hausse du nombre de demandes d'asile, la capacité d'accueil a doublé.

Les centres accueillent prioritairement des familles, la moitié des personnes prises en charge sont ainsi des enfants. Les adultes ont en moyenne 35 ans et demi et neuf sur dix possèdent déjà une expérience professionnelle.

La durée de séjour dans les centres varie selon la catégorie de l'établissement. Elle est en moyenne de 11 mois dans le centre provisoire d'hébergement et de 22 mois dans les centres d'accueil pour demandeurs d'asile. Quatre adultes sur dix accèdent ensuite à un logement ordinaire.

Lors de la première année d'instruction de leur dossier, les demandeurs d'asile ne peuvent pas exercer d'activité professionnelle et leur principale ressource est l'Allocation Mensuelle de Subsistance.

Auteur : DRJSCS

L'Offre d'hébergement : 12 CADA et 1 CPH

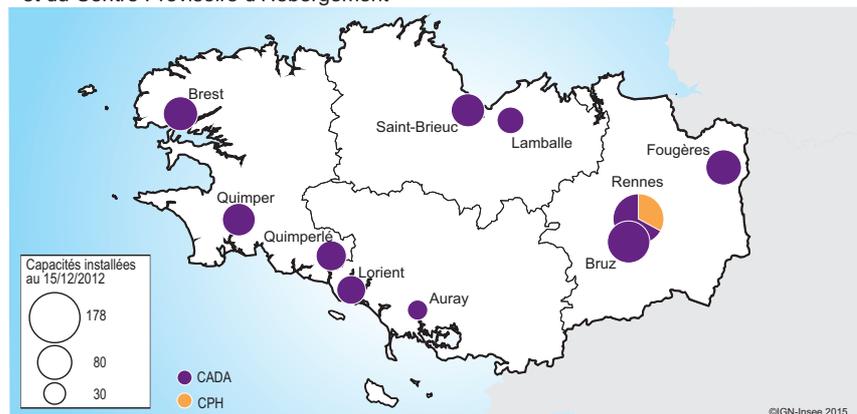
À la fin 2012, la région Bretagne compte douze centres d'accueil de demandeurs d'asile (CADA) et un centre provisoire d'hébergement (CPH) pour un total de 950 places (*figure 1*).

À compter des années 2000, la Bretagne enregistre une progression des places de CADA associée à une volonté de dispersion territoriale. En dix ans, l'offre d'hébergement en centre d'accueil de demandeurs d'asile a ainsi doublé en Bretagne, rythme toutefois moins élevé qu'au niveau national où les capacités ont été multipliées par quatre. S'agissant du centre provisoire d'hébergement, sa capacité est stable alors qu'au plan national les places d'accueil pour réfugiés statutaires ont baissé de 40 %. La création de nouvelles places d'hébergement dans le courant des années 2000 a parfois provoqué des oppositions. Face à la mobilisation de collectifs contre certains projets d'ouverture de CADA proposant un accueil collectif, les promoteurs ont favorisé un accueil en mode éclaté ou diffus, c'est-à-dire en appartements disséminés dans la commune d'accueil. Fin 2012, 85 % des places d'hébergement sont proposées en mode éclaté.

L'enquête ES (*encadré*) ne couvre pas l'ensemble du champ de l'hébergement au titre de l'asile. Face à la hausse du nombre de demandeurs d'asile en Bretagne, des dispositifs d'accueil d'urgence dénommés pré-CADA ont ainsi été mis en place et bénéficient d'un financement de la part de l'État à travers un contrat liant ce dernier

1 Un total de 950 places dans les 12 CADA et le CPH

Localisation des Centres d'Accueil de Demandeurs d'Asile et du Centre Provisoire d'Hébergement



Source : DREES/DRJSCS Bretagne, enquête ES 2012 - exploitation DRJSCS-MOAE

Les centres d'accueil de demandeurs d'asile et les centres provisoires d'hébergement

Les centres d'accueil de demandeurs d'asile

Les centres d'accueil de demandeurs d'asile (CADA) sont des établissements sociaux relevant du Code de l'action sociale et des familles. Ils sont partie prenante du dispositif national d'accueil (DNA) des demandeurs d'asile et des réfugiés. Les CADA assurent l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement social et administratif des demandeurs d'asile pendant l'instruction de leur demande par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), puis de leur éventuel recours devant la Cour nationale du droit d'asile (CNDA).

Les centres provisoires d'hébergement

Les centres provisoire d'hébergement (CPH) sont des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) destinés spécifiquement aux réfugiés statutaires, c'est-à-dire dont le statut de réfugié a été reconnu par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA).

le dispositif national d'accueil

Conformément à la directive européenne du 27 janvier 2003 relative à l'accueil des demandeurs d'asile dans les États membres, la France a mis en place un dispositif permettant d'accueillir les demandeurs de protection internationale pendant toute la durée de leur procédure d'asile. Ce dispositif prévoit une offre d'hébergement accompagné en centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) et le versement d'une allocation financière, l'allocation temporaire d'attente (ATA), versée aux demandeurs d'asile qui ne sont pas hébergés en CADA.

Financés sur le budget du ministère chargé de l'asile, les centres sont gérés par des associations ou par la société d'économie mixte Adoma.

Suite à la conférence nationale contre la pauvreté des 10 et 11 décembre 2012, le Gouvernement a décidé de créer 4 000 nouvelles places de CADA à compter du second semestre 2013.

Le dispositif d'hébergement d'urgence

Le parc de places de CADA est complété par un dispositif d'accueil d'urgence, d'une capacité variable en fonction des besoins et des disponibilités budgétaires. Ce dispositif est destiné à accueillir, à titre transitoire, des demandeurs d'asile préalablement à leur admission éventuelle en CADA. Il permet, en outre, de prendre en charge des demandeurs d'asile ne pouvant pas bénéficier d'un hébergement en CADA.

Le ministère chargé de l'asile finance et anime deux dispositifs d'hébergement d'urgence :

- ◆ un dispositif national géré par Adoma ;
- ◆ un dispositif déconcentré géré par les préfets, dont la capacité évolue en fonction de la demande d'asile et de la fluidité des CADA.

Ces dispositifs sont consacrés spécifiquement aux demandeurs d'asile. Ils sont distincts du dispositif d'hébergement d'urgence de droit commun (veille sociale) avec lequel ils s'articulent toutefois.

(58 %) vit en couple, près du quart sont des mères isolées et 13 % vivent seules.

Les trois quarts des hommes sont en couple, 16 % vivent seuls.

L'âge moyen des adultes accueillis est de 35 ans et demi. Les hommes sont en moyenne plus âgés que les femmes avec 36 ans et 9 mois contre 34 ans et demi.

Plus de la moitié des enfants a moins de 10 ans, près du tiers des enfants ont même moins de 5 ans (*figure 4*).

Près de neuf adultes sur dix disposent déjà d'une expérience professionnelle

Parmi les adultes ayant déjà exercé une activité professionnelle, 60 % sont assimilables à une classe moyenne composée d'employés, d'artisans/commerçants et de professions intermédiaires. Ce taux peut être mis en regard avec celui issu du recensement de la population de 2011 présentant la répartition de la population bretonne au 1er janvier 2011 où 59 % de la population active appartenait à ces trois catégories (deux tiers des femmes et 52 % des hommes).

Les ouvriers représentent le tiers des adultes accueillis, taux qui atteint 41 % chez les hommes, catégorie socioprofessionnelle la plus fréquente, et 24 % chez les femmes. Les cadres et les professions intellectuelles supérieures représentent quant à eux 6 % des adultes.

Seuls 15 % des adultes n'ont aucune expérience professionnelle. À noter que 5 % des hommes n'ont jamais exercé d'activité professionnelle contre 24 % des femmes (*figure 5*).

Le parcours des personnes accueillies

Avant leur admission en CADA, près des trois quarts des adultes étaient accueillis dans des dispositifs d'urgence (*figure 6*) et moins d'un adulte sur cinq bénéficiait d'une prise en charge en hébergement social hors urgence. Pour 7 % des personnes accueillies l'hébergement antérieur n'est pas précisé et 5 % avaient un hébergement de fortune (hôtel à leur frais, sans abri).

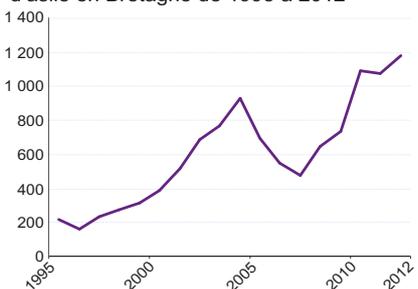
S'agissant des adultes accueillis en CPH, ils étaient tous précédemment pris en charge en CADA.

La durée moyenne de séjour des personnes sorties de CADA en 2012 est de 22 mois et de 11 mois et demi en CPH.

Cette différence s'explique par le fait que la durée de séjour en CADA n'est pas limitée dans le temps. La prise en charge se fait le temps du déroulement de la procédure de la demande d'asile et le délai moyen de traitement par l'OFPPRA puis la CNDA s'élève à plus de 16 mois en 2012 au plan national.

2 Augmentation des demandeurs d'asile

Évolution du nombre de demandes d'asile en Bretagne de 1995 à 2012



Source : OFPPRA, rapports d'activité

aux opérateurs locaux gestionnaires de CADA. Les demandeurs d'asile peuvent ainsi être accueillis sur ces places d'urgence, par un réseau de compatriotes (famille, amis) mais on peut également les retrouver au sein d'autres structures d'accueil de droit commun tels que les centres d'hébergement et de réinsertion sociale.

Une forte présence des familles parmi les personnes accueillies

Sur l'année 2012, 1 500 personnes sont prises en charge dans les structures d'accueil dédiées à l'asile.

Le dispositif national d'accueil donne la priorité aux familles. En conséquence, près de 70 % des adultes accueillis vivent en couple et sont accompagnés d'enfants. Les parents isolés représentent quant à eux 16 % des adultes suivis des groupes avec enfants et des couples sans enfant avec 7 % chacun. Enfin, les groupes d'adultes sans enfant ne représentent que 1% des adultes accueillis. Ces derniers sont en moyenne composés de trois individus, il s'agit généralement de la personne de référence, son conjoint et un ascendant direct (*figure 3*).

Les adultes isolés sont donc très minoritaires et ne concernent qu'un adulte sur dix.

À eux seuls, les enfants représentent la moitié des personnes accueillies. Les familles avec enfants comptent en moyenne deux enfants. Cette moyenne est stable quelle que soit la composition familiale (parent isolé, couple ou groupe).

Les femmes représentent 57 % des adultes accueillis et plus de la moitié d'entre elles

L'enquête ES « Établissements et services »

L'enquête ES est réalisée par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du ministère des affaires sociales et de la santé. L'enquête a été lancée pour la première fois en 1982. Elle vise à fournir une description exhaustive de l'activité, du personnel et de la clientèle des établissements et services sociaux hébergeant des adultes et des enfants en difficulté sociale.

L'enquête a été bisannuelle jusqu'en 1997 puis a repris en 2004 sur un rythme quadriennal. Les données présentées dans cette étude sont issues de l'enquête ES Difficulté sociale 2012, collectées en 2013. L'enquête ES 2012 porte sur les établissements et services hébergeant des enfants et des adultes en difficulté sociale. Elle couvre la France entière, y compris les départements d'outre-mer (DOM).

Les CPH, sont des CHRS destinés spécifiquement aux réfugiés statutaires qui bénéficient des dispositifs de droit commun en matière d'hébergement ou de logement social. La durée de séjour en CPH est donc la même qu'en CHRS à savoir 6 mois et renouvelable une fois.

Pour les seuls CADA, un peu plus du quart des sortants est toujours déclaré par l'établissement sous le statut de demandeurs d'asile. Un autre quart sort après l'obtention du statut de réfugiés et plus du tiers sort après avoir été débouté de leur demande. On retrouve moins de 10 % d'adultes quittant le CADA sous un autre statut non précisé par l'enquête.

Quatre sortants sur dix deviennent locataires d'un logement, proportion qui atteint 88 % pour les seuls sortant du CPH. Parmi l'ensemble des sortants qui deviennent locataires d'un logement, 68 % sont locataires d'un logement HLM et 22 % d'un logement conventionné pour l'ALT.

Un tiers des sortants est accueilli dans un autre établissement social (autre CADA, CHRS, CPH, hébergement d'urgence) et 7 % sont hébergés chez des proches (conjoint, famille, amis).

L'accès aux droits

S'agissant de l'activité des adultes accueillis, il convient de distinguer les personnes prises en charge en CADA et celles en CPH dans la mesure où les demandeurs d'asile ne sont pas autorisés à exercer une activité professionnelle la première année de leur procédure de demande de reconnaissance du statut de réfugié.

Ainsi, en CADA, les deux tiers des adultes sont déclarés dans l'impossibilité administrative d'exercer une activité professionnelle. Un quart des adultes est également inactif mais pour un autre motif (retraité, étudiants, autres inactifs).

Les 9 % d'actifs sont des chômeurs inscrits ou non à Pôle emploi pour respectivement 6 % et 2 % des adultes, et 1 % exerce une activité salariée.

Les deux tiers des adultes accueillis en CPH sont demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi mais 15 % suivent une formation et 9 % ont une activité salariée. Enfin, 12 % d'entre eux restent dans l'impossibilité administrative ou médicale d'exercer une activité professionnelle.

Conséquence du nombre d'adultes quittant le CADA toujours dans l'attente d'une décision ou ayant été débouté, la moitié des sortants quitte le centre d'accueil sans pouvoir exercer une activité professionnelle. Les autres inactifs (étudiants, retraités...) représentent 15 % des sortants.

Près de 30 % des sortants sont au chômage, la quasi intégralité d'entre eux est par

ailleurs inscrite auprès de Pôle emploi.

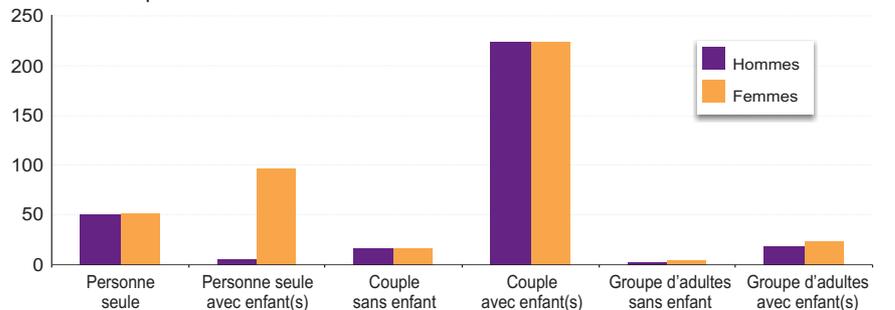
Enfin, 9 % des adultes sortis en 2012 exercent une activité professionnelle, les trois quarts d'entre eux sont en CDD, intérimaires, saisonniers ou en emploi occasionnel.

Parmi les enfants âgés de 3 à 5 ans, pour lesquels la scolarisation n'est pas obligatoire, 84 % des présents sont scolarisés, taux qui monte à 91 % parmi les sortants.

Pour les enfants âgés de 6 à 15 ans, le taux

3 Forte présence des familles

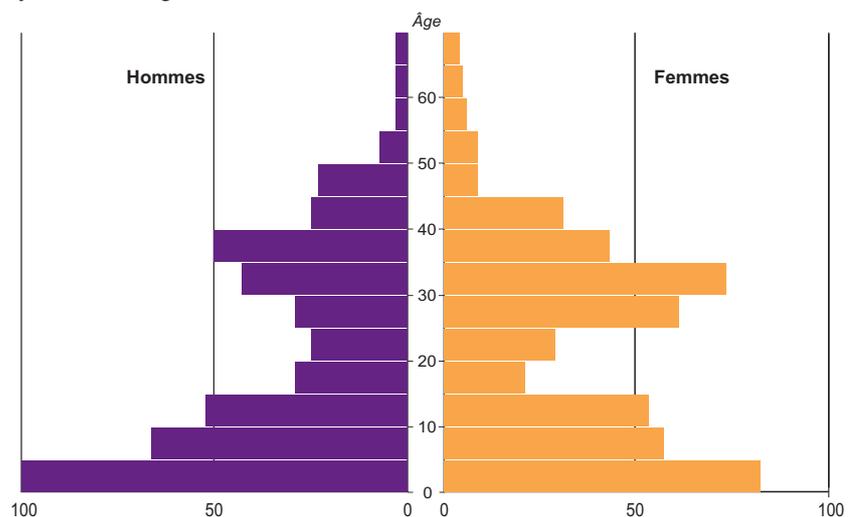
Répartition des adultes pris en charge en 2012 selon la composition familiale



Source : DREES/DRJSCS Bretagne, enquête ES 2012 - exploitation DRJSCS-MOAE

4 La moitié des personnes accueillies sont des enfants

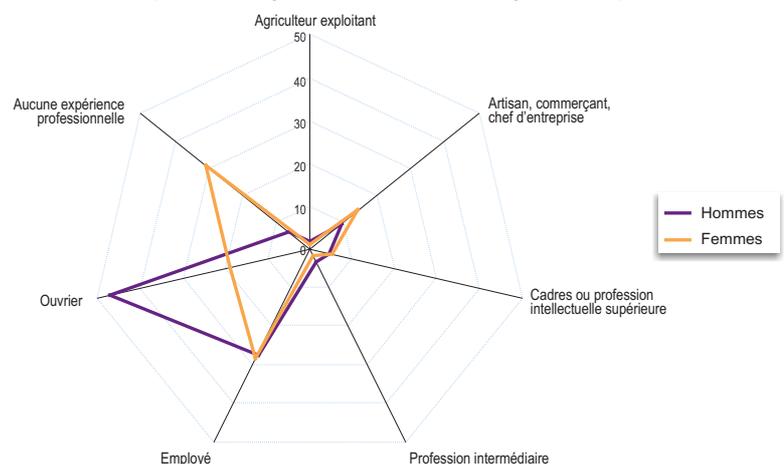
Pyramide des âges



Source : DREES/DRJSCS Bretagne, enquête ES 2012 - exploitation DRJSCS-MOAE

5 Principalement des ouvriers et des employés

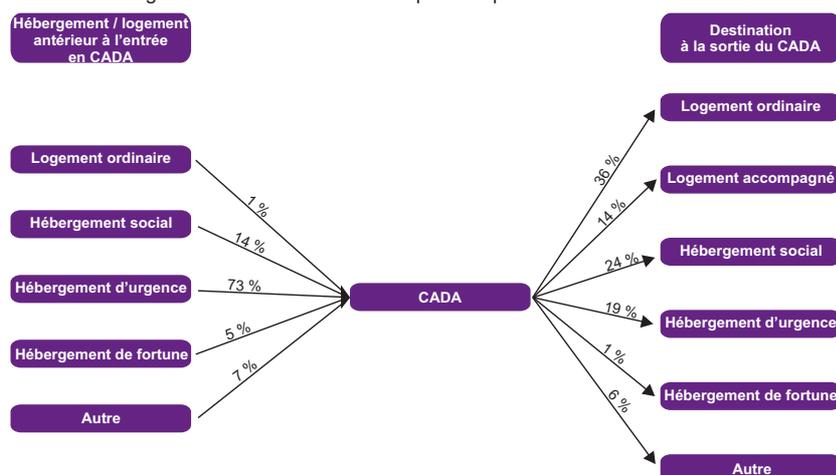
Répartition des adultes pris en charge en 2012 selon la catégorie socioprofessionnelle



Source : DREES/DRJSCS Bretagne, enquête ES 2012 - exploitation DRJSCS-MOAE

5 Trois quarts des personnes hébergées auparavant dans des dispositifs d'urgence

Schéma hébergement antérieur / destination pour les personnes accueillies en CADA



Source : DREES/DRJSCS Bretagne, enquête ES 2012 - exploitation DRJSCS-MOAE

de scolarisation atteint 96 % parmi les présents, les 4 % restant peuvent être liés à des questions d'arrivée récente ou de vaccinations non à jour. L'intégralité des enfants de 6 à 15 ans sortis en 2012 est scolarisée. S'agissant enfin des jeunes de 16 ans ou plus, ils sont principalement étudiants pour près de 80 % des présents, 16 % sont inactifs et 5 % sont demandeurs d'emploi. Parmi les sortants, la part des étudiants passe à 70 %, 11 % sont demandeurs d'emploi, 8 % sont dans l'impossibilité administrative ou médicale de travailler, 8 % également sont

La scolarisation des enfants

En France, si l'enfant d'un demandeur d'asile a la possibilité, avec l'accord de l'école maternelle (qui n'est pas obligatoire), d'être scolarisé dès l'âge de 3 ans, il a en revanche l'obligation, aux termes de l'article L. 131-1 du code de l'éducation, d'être scolarisé entre 6 et 16 ans dans les mêmes conditions que n'importe quel enfant étranger.

Une évaluation par le Centre d'information et d'orientation (CIO) permet au responsable de l'établissement de déterminer la classe correspondant au niveau scolaire de l'enfant, soit dans son établissement, soit dans un autre établissement, notamment en cas d'orientation vers des classes spécialisées jusqu'à l'âge de 16 ans, les « classes d'accueil » ou « CLA ».

Il appartient à l'équipe du CADA d'apporter de l'aide aux familles pour accomplir les démarches liées à la scolarisation obligatoire des enfants et de faciliter, le cas échéant, leur transport entre le centre et l'établissement scolaire. L'équipe peut également rechercher les moyens de soutien scolaire avec la collaboration des services de l'éducation nationale ou des associations locales.

Le cas échéant, la plate-forme d'accueil des demandeurs d'asile territorialement compétente peut apporter aux demandeurs d'asile une aide pour scolariser leurs enfants.

dans un autre cas d'inactivité et 3 % exercent une activité professionnelle. L'enquête ES n'est pas spécifique à l'asile, aussi l'allocation temporaire d'attente (ATA), l'allocation mensuelle de subsistance (AMS) et les allocations chômage sont classées ensemble sous la même modalité et sont perçues par 61 % des adultes accueillis en CADA. Les taux de personnes dans l'impossibilité administrative de travailler et de chômeurs inscrits à Pôle emploi, respectivement 66 % et 6 %, permettent de penser que la grande majorité d'entre eux perçoivent l'AMS versée par l'établissement.

Un tiers des adultes ne dispose d'aucune ressource, qu'il s'agisse d'un revenu du travail ou de stage, de minimas sociaux ou de prestations familiales. Enfin, 5 % des adultes perçoivent une allocation sans précision.

Interrogés sur la participation financière des personnes hébergées, les CADA déclarent que 16 % des adultes accueillis participent au financement de leur prise en charge, participation calculée en fonction de leur ressource.

Deux sortants sur cinq ne perçoivent aucune ressource, 18 % bénéficient du RSA, (socle ou socle + activité), 10 % perçoivent un revenu du travail ou de stage, 11 % des allocations chômage ou ATA et 17 % une autre allocation non identifiée.

L'ensemble des adultes accueillis tant en CADA qu'en CPH bénéficie de la couverture de base de la sécurité sociale et de la CMU complémentaire. ■

L'accès au marché du travail

Passé un délai d'un an de procédure devant l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) ou si un recours a été formé devant la Cour nationale du droit d'asile (CNDA), les demandeurs d'asile peuvent accéder au marché du travail, pendant la période d'instruction de leur dossier, conformément « aux règles du droit commun applicables aux travailleurs étrangers pour la délivrance d'une autorisation de travail, la situation de l'emploi leur étant opposable ». Le préfet du département où réside le demandeur d'asile fait alors autorité compétente pour délivrer l'autorisation de travail, après l'instruction du dossier par les services de la main-d'œuvre étrangère.

Conformément à l'article R. 341-4 du code du travail, le préfet peut prendre en compte, pour accorder ou refuser le titre de travail, certains éléments d'appréciation telle que « la situation de l'emploi présente et à venir dans la profession demandée par le travailleur étranger et dans la zone géographique où il compte exercer cette profession ».

Les aides financières

L'allocation temporaire d'attente (ATA)

Conformément à la directive européenne 2003/9/CE du Conseil du 27 janvier 2003 relative aux normes minimales d'accueil des demandeurs d'asile dans les États membres, l'ATA, créée par la loi n°2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006 (articles L. 5424-8 et L. 5423-9 du code du travail), est versée aux demandeurs d'asile pendant toute la durée de la procédure d'instruction de leur demande. Cette prestation est servie aux demandeurs d'asile majeurs ne pouvant être hébergés en centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) alors qu'ils ont accepté l'offre de prise en charge qui leur a été présentée lors de leur admission au séjour. Depuis deux décisions du Conseil d'État de 2008 et de 2011, peuvent également bénéficier de l'ATA les demandeurs d'asile en procédure prioritaire jusqu'à la notification de la décision de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) ainsi que certains cas de réexamen.

Le montant de l'ATA s'élève, en 2015, à 11,45 € par jour, soit 343,50 € pour un mois de 30 jours.

La gestion de l'ATA (y compris les décisions d'attribution et de rejet) est confiée à Pôle emploi.

L'allocation mensuelle de subsistance (AMS)

Cette allocation, versée par le CADA, succède à l'ATA une fois que le demandeur d'asile entre dans le centre. Son montant, compris entre 91 et 718 € par mois, varie selon les prestations fournies par le CADA et la composition familiale du demandeur. Pour en bénéficier, comme prévu au II de l'article R. 318-4 du code de l'action sociale et des familles, la personne hébergée dans un CADA doit justifier de ressources inférieures aux montants de l'allocation précisés ci-dessus.

Des sites pour en savoir plus...

Auteur : DRJSCS

Ministère de l'intérieur – Direction Générale des Étrangers

- ▶ <http://www.immigration.interieur.gouv.fr/>

On y trouve l'ensemble des informations juridiques et pratiques ainsi que des éléments statistiques, des études ...

Notamment :

- ▶ [Les étrangers en France](#) - Onzième rapport établi en application de l'article L. 111-10 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile - 15 avril 2015

Ce rapport du Gouvernement au Parlement présente les chiffres relatifs aux politiques concernant les étrangers en France. Il a été arrêté par le comité interministériel de contrôle de l'immigration sur la base des données disponibles au 31 décembre 2014.

- ▶ Le « module Web – accueil des étrangers » <http://accueil-etrangers.gouv.fr/> vise à harmoniser sur l'ensemble du territoire national l'information délivrée aux usagers étrangers.

Cet outil comprenant des fonctionnalités modernes, répond aux objectifs d'amélioration et de simplification de l'accueil des étrangers en préfecture. Les internautes peuvent ici accéder aux informations générales puis, en cliquant sur leur département de résidence depuis un menu déroulant, afficher directement les données locales de type adresses, heures d'ouverture des bureaux, modalités pratiques d'envoi des dossiers... Ce module est également en ligne sur les sites internet départementaux de l'État.

- ▶ L'enquête ELIPA (Enquête Longitudinale sur l'Intégration des Primo-Arrivants) a pour objet d'appréhender les parcours d'intégration des personnes bénéficiaires d'un premier titre de séjour qui ont vocation à s'installer durablement en France.
<http://www.immigration.interieur.gouv.fr/fr/Info-ressources/Statistiques/Etudes-et-publications/Etudes/Enquete-Longitudinale-sur-l-Integration-des-Primo-Arrivants-ELIPA>
- ▶ <http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources>

La direction générale des étrangers en France met à disposition, au sein de ces rubriques, de nombreuses informations pour :

- permettre de suivre toute l'actualité liée à l'immigration, l'intégration et l'asile en France ;
- accompagner les démarches par la mise à disposition de formulaires et de téléprocédures ;
- permettre de trouver toutes les publications, les textes officiels, les rapports, les statistiques, les études autour de l'immigration, l'intégration et l'asile en France.

- ▶ Les études, les publications, les statistiques du Ministère de l'Intérieur <http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Statistiques/Etudes-et-publications>

Notamment la revue « infos migrations » :

- Info migrations n°22 – avril 2011 « Les femmes immigrées signataires du CAI en 2009 »
- Info migrations – n°33 - février 2012 « L'offre de formation linguistique dans le cadre du CAI »
- Info migrations – n°54 - mars 2013 « Les conditions de logement des nouvelles migrantes »
- Info migrations n°55 – avril 2013 Etude ELIPA « L'impact des cours de français pour les nouveaux migrants »
- ▶ Projet de loi relatif au droit des étrangers – dossier de presse Juillet 2014 –

INSEE

- ▶ http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/IMMFRA12_c_D1_integ.pdf « L'intégration sur le marché du travail des signataires du Contrat d'accueil et d'intégration en France en 2009 »
- ▶ [Les immigrés récemment arrivés en France](#) / Chantal Brutel. – Dans : Insee Première ; n°1524 (2014, nov.). - 4 p.
- ▶ [Immigrés et descendants d'immigrés en France](#) / Catherine Borrel, Gérard Bouvier, Bertrand Lhommeau ; Insee. – Dans : Insee Références. – (2012, oct.). – 266 p.

CEREQ

- ▶ <http://formationemploi.revues.org/2423#tocto1n1> N°94 - avril-juin 2006 de la revue française de sciences sociales « Formation-emploi »
« Les immigrés accèdent moins à la formation professionnelle continue »

L'OFII – L'office Français de l'Immigration et de l'Intégration

- ▶ <http://www.ofii.fr/>

Placé sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur, l'OFII remplit 4 principales missions que l'État lui a déléguées :

- La gestion des procédures régulières aux côtés ou pour le compte des préfectures et des postes diplomatiques et consulaires ;
- L'accueil et l'intégration des immigrés autorisés à séjourner durablement en France et signataires à ce titre d'un contrat d'accueil et d'intégration avec l'État ;
- L'accueil des demandeurs d'asile ;
- L'aide au retour et à la réinsertion des étrangers dans leur pays d'origine.

À l'étranger, l'OFII est représenté dans neuf pays : le Maroc, la Tunisie, la Turquie, la Roumanie, le Mali, le Sénégal, le Canada, le Cameroun, l'Arménie.

Le Musée de l'histoire de l'immigration

- ▶ <http://www.histoire-immigration.fr/>

La reconnaissance de l'apport des personnes immigrées à notre pays est l'un des vecteurs de l'intégration de ces personnes dans la société française. Institution culturelle et pédagogique installée dans les locaux prestigieux et symboliques de l'ancien musée des arts africains et océaniques de la Porte Dorée à Paris, cet établissement regroupe en un même lieu l'ex Cité nationale de l'histoire de l'immigration (CNHI) et l'Aquarium tropical.

Institut National d'études démographiques

- ▶ <https://teo.site.ined.fr/fr/>

L'enquête TeO (réalisée conjointement par l'INED et l'INSEE) vise à identifier l'impact des origines sur les conditions de vie et les trajectoires sociales, tout en prenant en considération les autres caractéristiques sociodémographiques que sont le milieu social, le quartier, l'âge, la génération, le sexe, le niveau d'études.

Les questions d'intégration et de discrimination occupent une place importante dans les débats publics.

Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers - Migrinter

► <http://www.mshs.univ-poitiers.fr/migrinter/>

Migrinter est un laboratoire de recherche spécialisé dans l'étude des migrations internationales et des relations inter-ethniques.

Les migrations internationales et leurs effets constituent aujourd'hui un phénomène d'une ampleur considérable et d'une grande complexité. La connaissance de leurs déterminants, de leur fonctionnement, de leurs dynamiques internes et de leurs implications tant dans les espaces et sociétés d'accueil que dans les régions et pays d'origine nécessite d'être développée autour d'une thématique propre, les migrations internationales, et à travers une approche pluridisciplinaire.

Réseau d'information sur les migrations internationales et les relations interethniques : REMESIS

► <http://www.remisis.org/>

REMESIS est un réseau documentaire spécialisé sur les migrations internationales, les relations interethniques, l'intégration et la lutte contre les discriminations et le racisme.

Hommes et Migrations

► <http://www.hommes-et-migrations.fr/>

Depuis plus de 40 ans, *Hommes & Migrations* diffuse des connaissances sur les migrations en France et dans le monde. Pluraliste et pluridisciplinaire, la revue confronte la réflexion des chercheurs à l'expérience des praticiens. Elle publie des dossiers thématiques sur les flux migratoires, les réalités de l'immigration, les politiques publiques, et le dialogue interculturel. Des chroniques régulières relatent l'actualité sociale et culturelle (débat, initiatives, livres, films, spectacles, musiques). Depuis 2006, elle est éditée par la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration, désignée à présent sous le nom de « Musée de l'histoire de l'immigration », qui lui confie le rôle d'interpeller les publics sur les grands enjeux contemporains : diversité culturelle, intégration, citoyenneté, rapport à l'autre.

Génériques

► <http://www.generiques.org/>

Créé en 1987, Génériques a pour objectif de préserver, sauvegarder et valoriser l'histoire de l'immigration en France et en Europe. Organisme de recherche et de création culturelle sur l'histoire et la mémoire de l'immigration en France aux XIX^e et XX^e siècles, elle met en œuvre des activités scientifiques et culturelles. Située à la croisée des milieux universitaire, institutionnel et associatif culturel, Génériques contribue à la fois à tisser des liens entre ces différents acteurs français et européens, à encourager les travaux sur l'histoire de l'immigration et à sensibiliser le grand public sur l'apport des populations étrangères à l'histoire nationale et européenne.

► L'exposition « migrations au féminin » de Génériques <http://www.generiques.org/itinerance-de-lexposition-migrations-au-feminin/>

À travers une sélection de documents d'archives, cette exposition permet de retracer les réalités vécues par les femmes venues s'installer en France entre le début du XX^e siècle jusqu'à nos jours.

ISM-CORUM

► <http://ismcorum.org/>

ISM-CORUM est une association qui bénéficie de près de 30 ans d'expérience sur le terrain de la communication interculturelle, de la prévention des discriminations et d'une collaboration éprouvée avec les services de l'État, les collectivités territoriales, les associations, et les entreprises.

ISM-CORUM, créée en 1978, s'est donnée pour mission la médiation et l'ingénierie sociale et culturelle.

Son activité traditionnelle est la traduction et l'interprétariat, au service des migrants, des collectivités, des administrations et organisations publiques en lien avec ces populations. Depuis 1992, l'association développe à travers le Centre d'Observation et de Recherche sur l'Urbain et ses Mutations (CORUM), un département d'études, de conseils, d'interventions et de formation dans le champ des politiques publiques territorialisées.

ODRIS

► <http://www.odris.fr/>

Créée en 2001, l'Odris (ex-Addras) se donne pour objectifs de développer et de diffuser la recherche anthropologique et sociologique par des interventions, animations, conférences, expositions, films, études, expertise, etc. à l'intention d'un large public (professionnels de l'action sociale, de l'éducation, mais aussi universitaires et toutes autres personnes ou organismes intéressés par cet éclairage).

Les activités de l'Odris embrassent un large champ des relations sociales mais s'orientent plus particulièrement vers les questions de migrations, rapports sociaux de sexe, religions, socialisation, santé, action sociale et politique publique.

Collectif TOPIK

► <http://www.collectif-topik.fr/>

Collectif de recherche et d'intervention en Sciences humaines et sociales, Topik a pour objet la promotion et la diffusion de la recherche en Sciences humaines et sociales auprès des professionnels, des élus et de la société civile par :

- la conduite de recherches, d'études, de formations et de toutes interventions utiles à son objet ;
- la constitution d'un centre de ressource en termes d'accompagnement méthodologique et d'ingénierie d'intervention : formation, information, expertise, animation, gestion de projets.

Fondation FACE avec le financement du Fonds européen pour l'Intégration (FEI)

► http://www.fondationface.org/wp-content/uploads/2015/02/GUIDE_FACE_2014_V4web.pdf

Un guide d'accueil aux migrants ayant pour rôle d'orienter et d'accompagner les migrants dans leurs démarches au quotidien.

Espace de consultation « les immigrés en Bretagne » de la DRJSCS de Bretagne

► <https://app.box.com/s/v500ggfxjnlacucrlxog64bg5ayc491q>

L'ensemble de l'étude réalisée en 2014 – 2015 conjointement avec l'INSEE Bretagne est accessible depuis cet espace ainsi que des documents produits par le FASILD – l'ACSE – la DRJSCS de Bretagne. Des études nationales, des références d'ouvrages, des ressources portant sur l'immigration, l'intégration, la lutte contre les discriminations y sont consultables.

Insee Dossier

Bretagne

Les immigrés en Bretagne

En 2011, la Bretagne compte 93 300 immigrés représentant 2,9 % de sa population. Cette proportion, la plus faible de toutes les régions après la Basse-Normandie, reste très en-deçà de la moyenne nationale (8,7 %).

Toutefois, en Bretagne, le nombre d'immigrés a doublé en douze ans.

Cette évolution s'est traduite par une forte diversification de leur profil, que ce soit en termes d'origine géographique, de localisation, de conditions de logement ou d'accès à l'emploi.

Ainsi, les Britanniques constituent désormais la première nationalité d'origine des immigrés en Bretagne, alors que les ressortissants de l'est de l'Europe, d'Asie et d'Afrique subsaharienne sont en forte augmentation.

Ensuite, à chacune des deux extrémités de l'échelle des diplômes, les immigrés sont davantage représentés que les non-immigrés.

Enfin, Britanniques exceptés, les immigrés sont davantage implantés dans les villes et leurs parcours résidentiels sont essentiellement urbains.

Dossier n° 1
Mai 2015

Auteurs :

DRJSCS : Jean-Philippe Croissant, Stefan Munier et Sylvie Tiercin Le Meur

Insee : Laurent Auzet, Sylvain Dajoux et Alain Maillouchon

Insee Bretagne
36 place du Colombier
CS 94439
35044 Rennes cedex

Directeur de la publication :
Olivier Biau

Rédacteur en chef :
Jean-Marc Lardoux

ISSN 2429-0866

© 2015

